

can-am®



2017

**Guide du
conducteur**

**Comprenant
Informations de sécurité,
renseignements sur le véhicule
et l'entretien**

DS 250®

⚠ AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide. Il comprend d'importantes consignes de sécurité.

Âge minimum recommandé du conducteur:

DS 250 catégorie G = 16 ans.

DS 250 catégorie T = 14 ans sous la supervision d'un adulte ou 16 ans.

Conserver ce Guide du conducteur dans le véhicule.

2 1 9 0 0 1 7 6 0

**Traduction des
instructions originales**

AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE VOTRE VÉHICULE EST POTENTIELLEMENT DANGEREUSE. Si vous ne conduisez pas prudemment, une collision ou un capotage peuvent survenir à l'improviste, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles. Pour votre sécurité, lisez attentivement et respectez tous les avertissements du présent guide et des étiquettes apposées sur le véhicule. **Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MÔRTELLES.** Conserver ce guide dans le véhicule en tout temps.

AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des avertissements et instructions de sécurité de ce guide, du *DVD DE SÉCURITÉ* et des étiquettes apposées sur les produits peut mener à des blessures et même au décès.

PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

AVERTISSEMENT

Ce produit contient ou émet des produits chimiques reconnus par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou présenter d'autres dangers pour la reproduction.

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Les marques de commerce suivantes sont la propriété de Bombardier Produits Récréatifs inc.:

Can-Am® DS 250® XPS^{MC}

AVANT-PROPOS

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguide.brp.com
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguide.brp.com
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: www.operatorsguide.brp.com
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: www.operatorsguide.brp.com
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください： www.operatorsguide.brp.com
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: www.operatorsguide.brp.com
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguide.brp.com
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: www.operatorsguide.brp.com
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguide.brp.com
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguide.brp.com

Multilan_2016

Nous désirons vous féliciter d'avoir acheté un tout nouveau VTT Can-Am®. Vous profiterez de la garantie BRP et tout un réseau de concessionnaires Can-Am autorisés est disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire tient à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et a fait les derniers réglages. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhicule, veuillez communiquer avec votre concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

S'instruire avant de partir

Pour votre sécurité en plus de celle des personnes à proximité, lisez le présent Guide du conducteur avant d'utiliser votre véhicule.

De plus, lisez toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le VTT et visionnez le *DVD DE SÉCURITÉ*.

Ne pas tenir compte des avertissements contenus dans ce guide peut mener à des BLESSURES GRAVES et même au DÉCÈS.

Âge recommandé (Canada/États-Unis)

Ce véhicule fait partie de la catégorie «T». Toujours respecter l'âge prescrit:

- Ce véhicule doit être utilisé par un conducteur de 14 ans ou plus sous la supervision d'un adulte, ou par un conducteur de 16 ans ou plus.

Avis aux parents

Revoir le présent Guide du conducteur avec tous les utilisateurs du VTT.

Avant de permettre aux enfants de conduire le VTT, veuillez prendre le temps de revoir avec eux les instructions sur la conduite sécuritaire, tout en accordant une attention particulière aux avertissements apposés sur le produit.

Comprenez les commandes et le fonctionnement du VTT, lisez attentivement ce Guide du conducteur.

Rappelez-vous que votre approche sécuritaire influencera l'enfant.

AVERTISSEMENT

Ce VTT n'est pas un jouet.

- Les enfants n'ont pas tous les mêmes aptitudes, les mêmes capacités physiques ni le même jugement. Certains ne sont peut-être pas en mesure de conduire ce VTT en toute sécurité.
- Ne jamais permettre à un enfant d'utiliser le véhicule de façon continue s'il ne possède pas les aptitudes, la capacité physique ou le jugement pour conduire le VTT en toute sécurité.
- Ce véhicule doit être utilisé par un conducteur de 14 ans ou plus sous la supervision d'un adulte, ou par un conducteur de 16 ans ou plus.
- BRP recommande que tous les conducteurs de VTT suivent une formation.

Âge recommandé (hors du Canada et des États-Unis)

Ce véhicule fait partie de la catégorie G. Toujours respecter l'âge prescrit:

- Une personne de moins de 16 ans ne doit jamais conduire ce véhicule.

Formation


Ne jamais utiliser ce véhicule sans les instructions qui s'imposent. **Suivre une formation.** Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à un cours donné par un instructeur reconnu.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ EN VTT, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé pour savoir où se tiennent les cours les plus près de chez vous.

Aux États-Unis, appeler le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou, au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CSC) au 1 613 739-1535.


Information concernant la sécurité

L'information particulièrement importante contenue dans ce Guide du conducteur est identifiée par les symboles et les mots suivants:

Le symbole d'alerte de sécurité  avertit d'une situation comportant des risques possibles de blessure.

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

 **ATTENTION** Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

AVIS Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.

À propos de ce guide du conducteur

Ce guide a pour but d'aider le propriétaire ou le conducteur à se familiariser avec le véhicule, son fonctionnement

et son entretien. Ils sont indispensables à la conduite sécuritaire du véhicule.

Conservez le présent Guide du conducteur dans le véhicule; vous pourrez ainsi vous y référer pour obtenir des renseignements relatifs à l'entretien, au diagnostic des pannes et à la formation de tiers.

Notez que ce guide est disponible dans plusieurs langues. En cas de divergence d'informations, la version originale anglaise a préséance.

Si vous désirez consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de votre Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site www.operatorsguide.brp.com.

L'information et les descriptions de composants ou de systèmes présentés dans ce document sont corrects au moment de publier. Il faut noter toutefois que BRP poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur ainsi que le *DVD DE SÉCURITÉ* devraient être dans le véhicule au moment de la vente.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
S'instruire avant de partir	1
Information concernant la sécurité	3
À propos de ce guide du conducteur	3

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	10
Empoisonnement au monoxyde de carbone	10
Incendies et autres dangers associés à l'essence	10
Brûlures sur les composants chauds	10
Accessoires et modifications	11

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ	12
--	-----------

AVERTISSEMENTS D'UTILISATION	15
---	-----------

CONDUITE DU VTT	42
Inspection de préutilisation.....	43
Vêtements	44
Transport d'un passager	45
Transport de charges.....	46
Le VTT, un véhicule de travail.....	46
Conduite récréative	46
Environnement.....	47
Limites de conception	48
Utilisation hors route.....	48
Précautions générales et mesures de sécurité.....	48
Techniques de conduite	51

ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE VÉHICULE (CANADA/ÉTATS-UNIS)	58
Étiquettes mobiles	58
Étiquettes de sécurité sur le véhicule	59
Étiquettes de conformité	62
Étiquettes d'information technique	62

ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS SAUF LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS)	63
Étiquettes mobiles	63
Étiquettes de sécurité sur le véhicule	64
Étiquettes de conformité	68
Étiquettes d'information technique	69

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT	72
1) Manette d'accélérateur	73
2) Manette de frein de droite	75
3) Manette de frein de gauche	75
4) Frein de stationnement	75
5) Levier sélecteur	76
6) Interrupteur multifonction	77
7) Voyants	79
8) Interrupteur d'allumage	80
9) Robinet d'essence	80
10) Pédale de frein	81
11) Trousse d'outils	81
12) Loquet de siège	81
13) Prise de courant 12 volts	82
CARBURANT	83
Exigences en matière de carburant	83
Pour faire le plein	84
PÉRIODE DE RODAGE	85
Utilisation pendant la période de rodage	85
CONSIGNES D'UTILISATION	86
Démarrage du moteur	86
Changement de vitesse	87
Pour arrêter le moteur	87
PERSONNALISATION DE LA CONDUITE	88
Réglage de la suspension	88
TRANSPORT DU VÉHICULE	89

ENTRETIEN

INSPECTION INITIALE	92
PROGRAMME D'ENTRETIEN	94
CONDITIONS POUSSIÉREUSES DIFFICILES	94
PROGRAMME D'ENTRETIEN	95
PROCÉDURES D'ENTRETIEN	97
Filtre à air	97
Boîtier de filtre à air	99
Huile à moteur	99
Tamis d'huile	101
Radiateur	102

PROCÉDURES D'ENTRETIEN (suite)	
Liquide de refroidissement du moteur	103
Pare-étincelles	106
Soupape d'injection d'air	107
Courroie d'entraînement	107
Couvercle de transmission CVC	107
Huile de boîte de vitesses	108
Câble d'accélérateur	109
Bougie	111
Batterie	111
Fusibles	112
Feux	113
Chaîne d'entraînement et pignons	115
Pneus et roues	117
Roulements de roue	118
Suspension	118
Freins	118
Châssis	120
ENTRETIEN DU VÉHICULE	121
Entretien d'après-utilisation	121
Nettoyage et protection du véhicule	121
ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE	122

INFORMATION TECHNIQUE

IDENTIFICATION DE VOTRE VÉHICULE	124
Emplacement du numéro d'identification du véhicule	124
Emplacement du numéro d'identification du moteur	125
RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS)	126
VALEURS D'ÉMISSIONS SONORES ET DE VIBRATIONS (HORS DU CANADA/DES ÉTATS-UNIS)	127
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE	128
FICHES TECHNIQUES	129

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC	134
---------------------------------------	------------

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM® 2017	142
GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS.....	147
GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM® 2017	150
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE: QUAD CAN-AM® 2017.....	155

INFORMATION SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	162
NOUS JOINDRE	163
Amérique du Nord.....	163
Europe	163
Océanie	163
Amérique du Sud.....	163
Asie.....	163
CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE	164

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Empoisonnement au monoxyde de carbone

L'échappement de tous les moteurs contient du monoxyde de carbone, un gaz mortel. Le fait de respirer du monoxyde de carbone peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion mentale et, éventuellement, la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si vous ne le voyez pas ou s'il n'y a aucune odeur d'échappement. Une concentration fatale peut s'accumuler rapidement, ce qui vous paralyserait rapidement sans que vous puissiez vous défendre. De plus, une concentration fatale de monoxyde de carbone peut subsister pendant des heures, voire des jours, dans un endroit fermé ou mal aéré. Si vous présentez un des symptômes d'empoisonnement au monoxyde de carbone, évacuez l'endroit immédiatement, prenez l'air et demandez de l'aide médicale.

Pour éviter les blessures graves ou mortelles dues à l'empoisonnement au monoxyde de carbone:

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement fermé tel qu'un garage, un abri à voitures ou une grange. Même si vous ouvrez des fenêtres ou utilisez des ventilateurs pour tenter de ventiler les gaz d'échappement, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne faites pas fonctionner le véhicule à l'extérieur où les gaz d'échappement peuvent pénétrer à l'intérieur d'un édifice par des ouvertures telles des fenêtres ou des portes.

Incendies et autres dangers associés à l'essence

L'essence est inflammable et explosive. Les émanations d'essence peuvent se répandre et s'enflammer s'il y avait une étincelle ou une flamme à quelques mètres du moteur. Suivez les recommandations ci-dessous pour réduire le risque d'incendie et d'explosion:

- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge approuvé pour entreposer l'essence.
- Suivez à la lettre les instructions de la section *POUR FAIRE LE PLEIN*.
- Ne démarrez jamais le moteur et ne le faites pas fonctionner lorsque le bouchon de réservoir n'est pas correctement installé.

L'essence est toxique et peut entraîner des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- Consultez un médecin immédiatement si vous avez de l'essence, si de l'essence vous éclabousse les yeux ou si vous respirez des émanations.

Si vous renversez de l'essence sur vous, lavez-vous avec du savon et de l'eau puis changez de vêtements.

Brûlures sur les composants chauds

Certains composants peuvent devenir chauds lorsqu'ils fonctionnent. Évitez de leur toucher lorsqu'ils fonctionnent ainsi qu'immédiatement après qu'ils ont cessé de fonctionner.

Accessoires et modifications

N'effectuez pas de modifications non autorisées et n'utilisez aucun accessoire non approuvé par BRP. Comme certains changements ou accessoires n'ont pas été mis à l'essai par BRP, ils peuvent augmenter le risque d'accident ou de blessure et rendre l'utilisation du véhicule illégale.

Consultez un concessionnaire Can-Am autorisé pour connaître la liste des accessoires offerts.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET ET SON UTILISATION PEUT PRÉSENTER UN DANGER.

- Ce véhicule se manie différemment des autres, y compris les motocyclettes et les voitures. Il faut être prudent, sinon une collision ou un renversement peuvent survenir rapidement, même lors de manœuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions:

- Lire attentivement le présent guide du conducteur et toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule en plus de se conformer aux méthodes d'utilisation prescrites. Regarder attentivement le *DVD DE SÉCURITÉ* avant d'utiliser le véhicule.
- Toujours respecter l'âge recommandé.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans porter un casque approuvé et bien ajusté. On doit aussi se protéger les yeux avec des verres de protection ou une visière ainsi que porter des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon.
- Ne jamais transporter de passager sur ce véhicule. Le transport d'un ou de passagers modifie l'équilibre et la direction, et augmente les risques de perte de contrôle.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur une voie publique, qu'il s'agisse d'une route, d'une autoroute, d'un chemin de terre ou d'une route de gravier.
- Ne jamais utiliser ce véhicule si vous êtes fatigué, malade ou sous l'effet de l'alcool ou de la drogue. Dans ces conditions, vous réagiriez plus lentement et votre jugement serait altéré.
- Ne jamais conduire à une vitesse excessive. Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.
- Ne jamais faire de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
- Inspecter le véhicule à chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche. Suivre les recommandations d'inspection et d'entretien décrites dans ce guide du conducteur.
- Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
- Toujours conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu. Faire preuve de vigilance lorsque les conditions du terrain varient.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur des terrains très accidentés, glissants ou friables, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires au contrôle du véhicule sur de tels terrains. Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.

- Toujours respecter les méthodes de virage prescrites dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne pas tourner à une vitesse excessive.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur des pentes trop abruptes pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- Grimper les pentes de la façon prescrite dans ce guide. Bien observer le terrain avant d'escalader une pente. Ne jamais escalader une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable. Transférer son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ou changer de vitesse brusquement. Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse.
- Descendre les pentes et freiner de la façon prescrite dans ce guide. Bien observer le terrain avant de descendre une pente. Transférer son poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente en ligne droite dans la mesure du possible.
- Procéder de la façon prescrite dans ce guide pour se déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes trop glissantes ou trop friables. Sur le véhicule, transférer son poids en direction du haut de la colline. Ne jamais tenter de virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer le long du flanc d'une pente escarpée.
- En grim pant une colline, procéder de la façon prescrite lors d'un calage ou si le véhicule se met à reculer. Pour éviter le calage en montée, choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante. Si le véhicule cale ou est entraîné vers l'arrière, utiliser la méthode spéciale de freinage décrite dans ce guide. Descendre du côté où la colline monte ou sur le côté si le véhicule fait face au haut de la pente. Tourner le véhicule et y remonter de la façon décrite dans ce guide.
- Vérifier s'il y a des obstacles avant de s'aventurer dans un nouvel endroit. Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des troncs d'arbres. Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide pour négocier des obstacles.
- Faire preuve de prudence si le véhicule patine ou glisse. Apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur des surfaces extrêmement glissantes, comme la glace, conduire lentement et faire preuve de prudence pour réduire les risques de dérapage et de glissement incontrôlé.
- Ne jamais utiliser ce véhicule dans un courant d'eau rapide ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on recommande dans ce guide. L'eau réduit la capacité de freinage. Essayer les freins une fois sorti de l'eau, de la boue ou de la neige. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes de frein.
- Se souvenir que les conditions météorologique et du terrain, le système de freinage et l'état des pneus, la vitesse du véhicule et son comportement ainsi que la charge y compris celle tractée constituent certains des éléments qui influencent la distance de freinage. Ajuster sa conduite en fonction de ceux-ci.

- S'assurer que la voie est libre derrière le véhicule avant de passer en marche arrière. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.
- BRP recommande de s'asseoir sur le VTT lorsqu'on recule. Évitez de vous tenir debout. Votre corps pourrait basculer vers l'avant sur la manette d'accélérateur, ce qui ferait soudainement accélérer le VTT et risquerait d'entraîner une perte de la maîtrise du véhicule.
- Toujours utiliser des pneus de la dimension et du type prescrits dans ce guide. Toujours s'assurer que la pression des pneus est conforme à la tolérance prescrite dans le présent guide du conducteur.
- Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Utiliser seulement des accessoires approuvés par BRP. NE JAMAIS installer de siège pour passager.
- Toute charge transportée sur le VTT influencera la manoeuvrabilité et la stabilité du véhicule. Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule. Bien répartir et fixer solidement la charge. Assurez-vous que la charge est bien fixée et bien répartie et qu'elle ne nuit pas à la conduite. Soyez conscient que la charge peut glisser ou tomber et provoquer un accident. Évitez les charges dépassant sur les côtés et pouvant se prendre dans les broussailles ou d'autres obstacles. Évitez aussi que la charge couvre et obstrue les phares ou le feu arrière. Réduire la vitesse et prévoir une plus grande distance pour le freinage.

AVERTISSEMENTS D'UTILISATION

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Il est primordial qu'on les trouve dans le guide du conducteur de tous les VTT.

REMARQUE: Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut être différent.

AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans respecter les instructions.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît grandement si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser le VTT dans des situations variées et sur divers types de terrain.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours de formation. On leur suggère ensuite de mettre régulièrement en pratique les notions apprises dans ce cours ainsi que les techniques d'utilisation décrites dans ce guide.

Pour de plus amples renseignements sur la formation, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

CANADA/ÉTATS-UNIS

 **AVERTISSEMENT**



vmo2010-001-001

DANGER POSSIBLE

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire ce VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation par un enfant d'un VTT qui ne convient pas à son âge peut causer des blessures ou le décès.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce VTT, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'impliquer dans un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ce véhicule doit être utilisé par un conducteur de 14 ans ou plus sous la supervision d'un adulte, ou par un conducteur de 16 ans ou plus.

**HORS DU CANADA ET DES
ÉTATS-UNIS**

⚠ AVERTISSEMENT



V00A01Q

DANGER POSSIBLE

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire ce VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation par un enfant d'un VTT qui ne convient pas à son âge peut causer des blessures ou le décès.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce VTT, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'impliquer dans un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Aucun enfant de moins de 16 ans ne doit conduire ce VTT.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A02Q

DANGER POSSIBLE

Transport d'un passager sur ce VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Réduit grandement votre aptitude à préserver l'équilibre et à assurer le contrôle du VTT.

Pourrait entraîner un accident provoquant des blessures au conducteur et/ou au passager.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de passager. Le siège allongé permet au conducteur de changer de position en cours d'utilisation. Il n'est pas conçu pour transporter des passagers.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du VTT sur des surfaces asphaltées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus ont été conçus pour une utilisation hors route seulement, et non sur les surfaces asphaltées. L'utilisation du VTT sur ces surfaces peut en réduire la maniabilité et la maîtrise, en plus de risquer d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce VTT sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les allées, les stationnements et les voies publiques.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sur les voies publiques, les routes ou les autoroutes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risques de collision avec un autre véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce VTT sur une voie publique, une route, une autoroute ou même un chemin de terre ou une route de gravier. Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur les voies publiques, les routes et les autoroutes.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du VTT sans porter un casque approuvé, des lunettes de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Ce qui suit concerne tous les utilisateurs de VTT:

- L'utilisation du véhicule sans porter un casque approuvé augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans porter des lunettes de protection peut entraîner un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. On recommande également de porter:

- Des lunettes de protection ou une visière
- Des gants et des bottes
- Une chemise ou une veste à manches longues
- Un pantalon.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A07Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Votre jugement peut être sérieusement compromis.

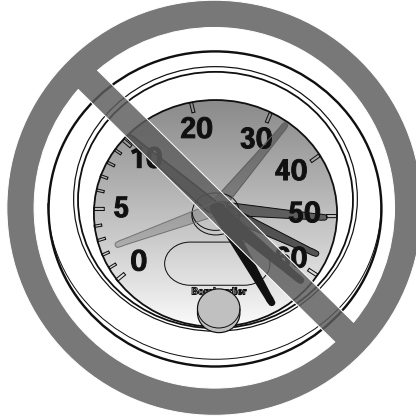
Votre vitesse de réaction peut être réduite.

Votre sens de l'équilibre et votre perception peuvent être compromis.

Un accident ou un décès pourrait en résulter.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais consommer d'alcool ni de drogue avant ou pendant l'utilisation d'un VTT.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A08Q

DANGER POSSIBLE

Conduire le VTT à une vitesse excessive.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du VTT, ce qui peut provoquer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Exécution de cabrés, de sauts et d'autres types de cascades.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter de cascades telles que des cabrés ou des sauts. Éviter les manoeuvres visant à épater les gens.

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Défaut d'inspecter le VTT avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de dommages à l'équipement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Inspecter le VTT lors de chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche.

Suivre les recommandations d'inspection et d'entretien décrites dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Conduire sur des cours d'eau gelés.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

De graves blessures ou un décès pourraient survenir si la glace cédait sous le poids du véhicule et/ou du conducteur.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Enlever les mains du guidon ou les pieds des repose-pieds lorsque le VTT est en marche.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

En enlevant même une seule main ou un seul pied, on peut réduire sa capacité de contrôler le VTT ou perdre l'équilibre et chuter. Si on retire un pied du repose-pied, le pied ou la jambe pourrait venir en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain inconnu.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

On pourrait perdre la maîtrise du VTT ou celui-ci pourrait se renverser.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Conduire lentement et être particulièrement prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu.

Toujours faire preuve de vigilance en VTT lorsque les conditions du terrain varient.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain très accidenté, glissant ou friable.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de traction ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident, y compris un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du VTT sur ce type de terrain.

Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Virage inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Perte de contrôle du VTT pouvant provoquer une collision ou un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utiliser les méthodes de virage prescrites dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne pas tourner à une vitesse excessive.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Utilisation sur des pentes extrêmement escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur des pentes plus prononcées.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Monter les collines de façon inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours monter une pente de la façon prescrite dans ce guide.

Bien observer le terrain avant de monter une pente.

Ne jamais monter une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer son poids vers l'avant.

Ne jamais accélérer ou changer de rapport de façon soudaine, puisque le VTT pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse, puisqu'un obstacle, une dénivellation prononcée, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Méthode de descente inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours descendre les pentes de la façon prescrite dans ce guide.

REMARQUE: Il faut utiliser une technique de freinage spéciale lorsqu'on descend une pente.

Bien observer le terrain avant de descendre une pente.

Transférer son poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Être très prudent lorsqu'on effectue un virage dans une pente.

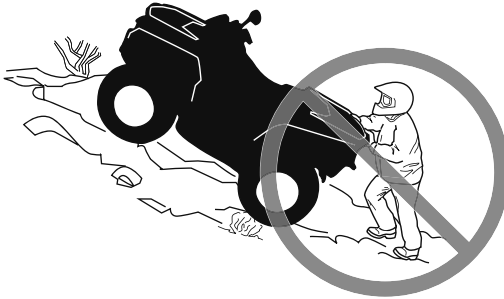
Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

Lors d'un déplacement à flanc de colline:

Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide.

Éviter les pentes dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer son poids vers l'avant du véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Calage, roulement vers l'arrière ou débarquement inadéquat lorsqu'on escalade une pente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner un renversement du VTT.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente.

Si le véhicule cesse d'avancer:

Garder son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Appliquer les freins.

Verrouiller le frein de stationnement après s'être immobilisé.

Descendre du côté ascendant de la pente ou sur le côté si le véhicule est orienté vers le haut de la pente.

Si le véhicule commence à reculer:

Garder son poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.

Serrer graduellement les freins avant.

Une fois complètement arrêté, serrer également le frein arrière et verrouiller le frein de stationnement.

Descendre du côté ascendant de la pente ou sur le côté si le véhicule est orienté vers le haut de la pente.

Retourner le VTT et y remonter de la façon décrite dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Façon inadéquate de négocier les obstacles.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.

Pourrait provoquer un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de s'aventurer dans un nouvel endroit, vérifier s'il y a des obstacles.

Ne jamais tenter de négocier de gros obstacles, tels que de gros rochers ou des troncs d'arbres.

Lorsqu'il s'agit de négocier des obstacles, suivre la méthode indiquée dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Dérapiage ou glissement inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut perdre le contrôle du véhicule.

Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces très glissantes comme la glace, conduire lentement et avec prudence pour réduire les risques de dérapage ou de glissement incontrôlé.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce véhicule quand le courant est fort ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce que prescrit ce guide.

Avant de traverser un cours d'eau, en vérifier la profondeur et la force du courant. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faire fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Utilisation inadéquate de la marche arrière.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On pourrait frapper un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de passer en marche arrière, s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou pression inadéquate/inégale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est inadéquate ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours utiliser des pneus de la dimension et du type indiqués dans ce guide.

S'assurer que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.

Remplacer toute roue ou tout pneu endommagé.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP; leur installation et leur utilisation doit se faire conformément aux instructions. Pour plus de renseignements, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

Ne JAMAIS poser de sièges pour passagers ni utiliser les porte-bagages pour transporter un passager.

Toute modification au véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule. Tenir compte du poids de l'utilisateur ainsi que de tous les autres accessoires et charges.

Bien répartir et fixer solidement la charge.

Réduire la vitesse lorsqu'on transporte une charge ou qu'on tire une remorque. Prévoir une plus grande distance de freinage.

Procéder de la façon décrite dans ce guide lorsqu'il s'agit de transporter une charge ou de tirer une remorque.

⚠ AVERTISSEMENT

V03M01Q

DANGER POSSIBLE

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Des blessures graves ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

CONDUITE DU VTT

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite en VTT, il est impératif de suivre et de connaître certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres vous paraîtront logiques ou évidents. Malgré tout, nous vous demandons de prendre les quelques minutes nécessaires à lire complètement ce Guide du conducteur avant d'utiliser le VTT.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce VTT, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'impliquer dans un accident grave.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions, qui pourraient entraîner des blessures ou même le décès.

Il est important de bien se familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du VTT avant de s'aventurer hors route. Nous vous recommandons de vous exercer dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger pour bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être idéales.

Les VTT ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différentes.

Les conditions de conduite varient d'un endroit à l'autre en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur des surfaces sablonneuses qu'on conduit sur des surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Ces types d'endroits peuvent exiger plus de concentration et de meilleures habiletés. Faites preuve de jugement et procédez avec prudence. Évitez de prendre des risques inutiles qui pourraient vous mettre en situation de détresse ou causer des blessures.

Vous ne devez jamais présumer qu'un VTT peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des zones plus ou moins dures peut faire basculer le VTT ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, nous vous recommandons de ralentir et de toujours observer le terrain devant vous. Si le VTT tend à basculer ou à se renverser, nous vous suggérons de descendre immédiatement... du côté opposé au renversement!

Nous vous encourageons à faire faire une inspection de sécurité annuelle de votre véhicule. Communiquez avec un concessionnaire BRP autorisé pour en savoir plus. Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est recommandé qu'un concessionnaire BRP autorisé fasse la préparation présaisonnière de votre véhicule. Lors de chacune de vos visites, votre concessionnaire BRP autorisé peut en profiter pour vérifier si votre véhicule est concerné par une campagne de sécurité. Nous vous prions aussi de vous rendre chez votre concessionnaire BRP autorisé dès que possible si vous prenez connaissance de toute campagne reliée à la sécurité.

S'adresser à un concessionnaire BRP autorisé pour connaître la disponibilité des accessoires dont vous pourriez avoir besoin.

Inspection de préutilisation

AVERTISSEMENT

Effectuer une inspection avant chaque utilisation du véhicule pour détecter les anomalies éventuelles pendant son fonctionnement. L'inspection de préutilisation peut vous aider à surveiller l'usure des composants et les dommages avant qu'un problème ne se manifeste. Remédier à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.

Avant d'utiliser ce véhicule, l'utilisateur doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste de vérification de préutilisation qui suit:

Liste de vérification de préutilisation

Avant de démarrer le moteur (clé à «OFF»)

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Liquides	Vérifier les niveaux d'essence, d'huile à moteur et de liquide de refroidissement.	
Fuites	Vérifier s'il y a des fuites sous le véhicule.	
Direction	Vérifier si le guidon fonctionne librement en le tournant complètement d'un côté puis de l'autre.	
Manette d'accélérateur	Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.	
Frein de stationnement	Actionner le frein de stationnement et vérifier qu'il fonctionne bien.	
Pneus	Vérifier la pression et l'état des pneus.	
Roues	Vérifier si les roues sont endommagées et si les écrous de roue sont serrés.	
Radiateur	Vérifier si le radiateur est propre.	
Chaîne d'entraînement et pignons	Vérifier si les pignons sont usés ou endommagés.	
	Vérifier si la chaîne d'entraînement et la glissière sont bien réglées et lubrifiées.	
Siège	S'assurer que le siège du conducteur est bien installé et verrouillé.	

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Cargo	Si on transporte une charge, respecter la charge admissible du véhicule. S'assurer que la charge est bien fixée aux porte-bagages.	
Compartiment d'entretien et de rangement	Vérifier si le compartiment d'entretien et le compartiment de rangement sont bien fixés.	
Châssis et suspension	Vérifier en dessous du véhicule s'il y a des débris sur le châssis ou la suspension et bien les nettoyer.	

Avant de démarrer le moteur (clé à «ON»)

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Voyants	Vérifier le fonctionnement du voyant de température du moteur (tout de suite après qu'on a mis la clé à «ON»).	
	S'assurer que les voyants pour le «N» (point mort) et le «R» (marche arrière) s'allument selon la position du levier sélecteur.	
Feux	Vérifier si les phares et le feu arrière fonctionnent et s'ils sont propres.	
	Vérifier le fonctionnement des feux de route et des feux de croisement.	
	Vérifier le fonctionnement du feu d'arrêt.	
Moteur	S'assurer que le robinet de carburant est à la position «ON».	

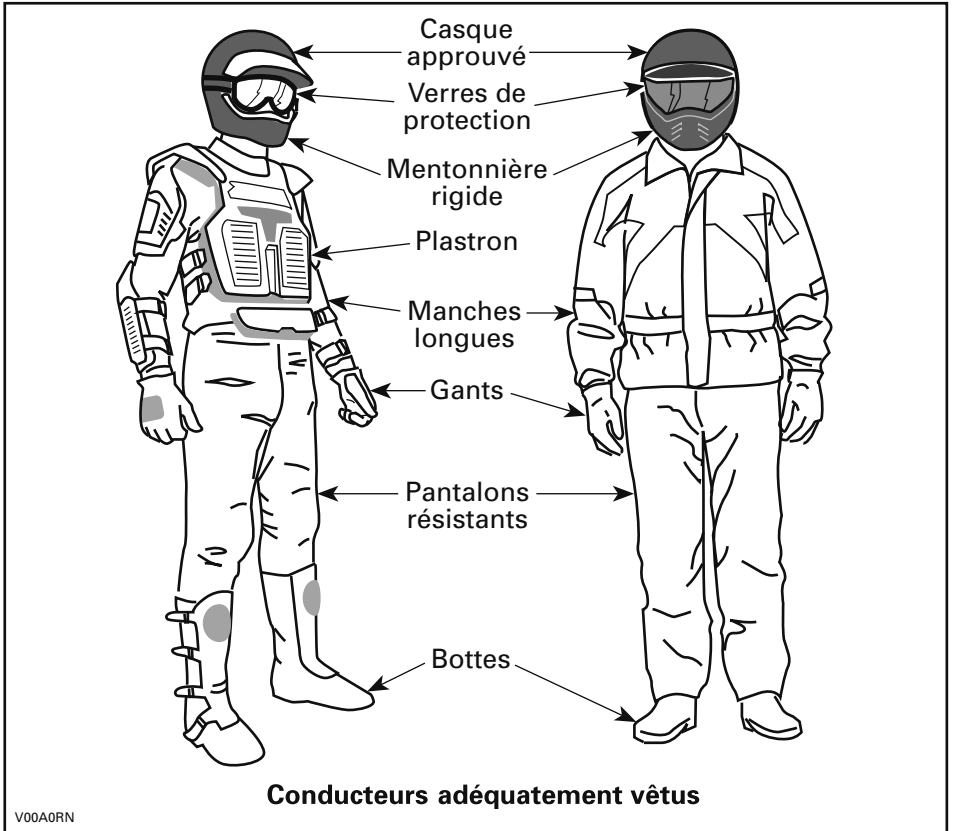
Après avoir démarré le moteur

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Voyants	S'assurer que le voyant de température du moteur est éteint (arrêter le moteur si le voyant ne s'éteint pas)	
Levier sélecteur	Vérifier le fonctionnement du levier sélecteur (F, N et R).	
Freins	Avancer lentement sur quelques pieds puis actionner les deux manettes de frein et la pédale de frein individuellement. Les freins doivent s'actionner à fond. Les leviers et la pédale doivent revenir en position initiale lorsqu'on les relâche.	
Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur	Vérifier si l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur fonctionne adéquatement.	
Interrupteur d'allumage	Vérifier si l'interrupteur d'allumage fonctionne adéquatement en démarrant et en arrêtant le moteur.	

Vêtements

Les conditions météorologiques devraient déterminer la façon de s'habiller. Habillez-vous en fonction de la température la plus froide prévue. Des sous-vêtements thermiques en contact direct avec la peau constituent un bon isolant. Il est important de toujours porter un vêtement protecteur et un équipement approprié, y compris un casque approuvé, des verres de protection, des bottes, des gants,

un gilet à manches longues et un pantalon. Ce type de vêtement vous protégera de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Évitez de porter des vêtements lâches, comme un foulard, qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il se peut que vous deviez également porter des lunettes antibuée ou de soleil. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes antibuée ou de soleil aident à distinguer les variations de terrain. Portez des lunettes de soleil le jour seulement.



Transport d'un passager

Ce véhicule est spécifiquement conçu pour transporter un conducteur seulement. Bien que son siège soit allongé, il n'est pas conçu pour le transport de passager(s). Le transport d'un passager peut modifier la stabilité et la maîtrise du véhicule.

Transport de charges

Toute charge transportée sur le VTT influencera la manoeuvrabilité, la stabilité et la distance de freinage du véhicule. Il est donc important de respecter les limites de charge prescrites par le fabricant du VTT (voir le tableau suivant). Assurez-vous que la charge est bien fixée et bien répartie et qu'elle ne nuit pas à la conduite; de plus, évitez les collines et les terrains accidentés. Soyez conscient que la charge peut glisser ou tomber et provoquer un accident. Évitez les charges dépassant sur les côtés et pouvant se prendre dans les broussailles ou d'autres obstacles. Évitez aussi que la charge couvre et obstrue les phares ou le feu arrière.

Réduire prudemment sa vitesse en fonction de l'état du terrain lorsqu'on transporte une charge ou qu'on tire une remorque. Prévoir une plus grande distance pour freiner. Fixer la charge le plus bas possible sur le ou les supports pour réduire l'effet d'un centre de gravité trop haut.

CHARGE MAXIMALE		
CHARGE MAXIMALE PERMISE	150 kg	Comprend le poids du conducteur, de toute charge et de tout accessoire.

Le VTT, un véhicule de travail

Le VTT peut vous aider à effectuer certaines tâches LÉGÈRES. Vous pouvez vous procurer divers accessoires chez votre concessionnaire Can-Am autorisé. Il est cependant important de toujours respecter la charge et la capacité du VTT. Un VTT surchargé peut créer une tension excessive sur les composants et les briser. Pour éviter tout risque de blessures, nous vous recommandons également d'observer les instructions et les avertissements concernant l'accessoire. Évitez tout effort physique en soulevant ou en tirant des charges élevées ou en maniant manuellement le VTT.

Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres types de véhicules tels que les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne tenez jamais pour acquis qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à arrêter pour vous placer sur le côté quand un autre utilisateur se présente en sens contraire.

Adhézé à un club local de VTT pour vous y procurer une carte et des conseils sur les endroits réservés à ce sport. S'il n'existe aucun club dans votre région, contribuez à en mettre un sur pied. Les randonnées de groupe et les activités d'un club constituent une expérience sociale des plus intéressante.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique de votre VTT et en ayant confiance au bon jugement des autres, vous serez mieux en mesure de déterminer quelle est la distance sécuritaire. Les VTT, tout comme les autres véhicules, ne peuvent s'arrêter pile.

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'endroit où vous prévoyez vous aventurer et du moment prévu pour le retour.

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils additionnels ou d'équipement d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où vous pouvez vous approvisionner en carburant et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu.

Trousse de premiers soins	Clé à molette
Téléphone cellulaire	Couteau
Ruban adhésif	Lampe de poche
Corde	Lunettes de sécurité à lentilles de couleur
Ampoules de rechange	Carte des sentiers
Trousse d'outils fournie	Collations

Environnement

Un VTT présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits classiquement vulnérables. Ne conduisez pas sur les cultures ni les arbustes; ne coupez pas les arbres; ne détruisez pas les clôtures, et évitez de faire tourner les roues à vide car cela détruit le terrain. Ayez «le pied léger».

Ce véhicule peut causer des feux de forêt si des débris s'accumulent près de l'échappement ou d'autres parties chaudes du moteur, s'enflamment puis tombent dans l'herbe sèche. Évitez de conduire dans des lieux humides, des marécages ou des herbes hautes, là où des débris peuvent s'accumuler. Si vous conduisez dans ces endroits, inspectez le moteur et les parties chaudes et retirez-en tout débris.

Il est interdit à plusieurs endroits de pourchasser les animaux sauvages. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un VTT. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Observez la règle selon laquelle «ce que j'apporte, je le rapporte». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission... et si c'est le cas... à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pourriez provoquer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à vous ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété. Refermez toute barrière après l'avoir traversée.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le système d'échappement ni le moteur et n'enlevez aucun de leurs composants.

Limites de conception

La conception de base du véhicule offre un compromis entre la robustesse, qui fait appel à la résistance et au poids, et l'agilité. Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'addition d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sécuritaire en observant soigneusement le terrain devant soi. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite et on ne devrait jamais s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

Précautions générales et mesures de sécurité

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un VTT se résument en quelques mots: prudence, expérience et habileté.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, emprunter une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne pas conduire à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observer constamment le terrain devant soi pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer le véhicule.

Éviter d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement.

En marche arrière, s'assurer que rien n'entrave le chemin. Déplacez-vous lentement et évitez les virages serrés.

BRP recommande de s'asseoir lorsqu'on recule. Évitez de vous tenir debout. Votre corps pourrait basculer vers l'avant sur la manette d'accélérateur, ce qui ferait soudainement accélérer le VTT.

Quand le véhicule est immobilisé, serrez toujours le frein de stationnement, en particulier si vous stationnez sur une pente. Si vous laissez le véhicule sur une pente très escarpée ou s'il est chargé, bloquez les roues avec des pierres ou des briques. Ne pas oublier de mettre le levier sélecteur en position de marche avant et de fermer le robinet de carburant lorsque le véhicule n'est pas utilisé pendant un long laps de temps ou pour son transport.

Montée

Grâce à leur design, les VTT sont d'excellents grimpeurs, à un point tel qu'ils pourraient basculer avant même de perdre leur traction. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le VTT peut évidemment surmonter un tel obstacle, mais on doit le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus qu'on ne le désire. Dans ce cas, modifier sa trajectoire en tenant compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline.

Il est également sage de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté de la colline ou du talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

Descente

Les VTT peuvent habituellement monter des pentes plus escarpées que celles qu'ils peuvent descendre. Par conséquent, avant de monter une pente, s'assurer qu'on pourra la descendre en toute sécurité.

Si on ralentit en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait déraper. Maintenir une vitesse constante et/ou accélérer légèrement pour reprendre le contrôle.

Déplacement à flanc de colline

Dans la mesure du possible, on devrait éviter de tels déplacements. Sinon, procéder avec une extrême prudence. Le véhicule pourrait basculer si on se déplace latéralement sur une pente escarpée. De plus, le véhicule pourrait se mettre à glisser et devenir incontrôlable sur les surfaces glissantes et instables. Éviter les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.

Escarpements

Les amortisseurs du VTT se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est à pic ou profond, le véhicule piquera du nez.

⚠ AVERTISSEMENT

Éviter de négocier les escarpements. Faire plutôt marche arrière et emprunter une autre route.

Conduite sur surfaces enneigées

Lorsque vous effectuez la vérification de préutilisation, portez une attention particulière aux endroits où la neige et la glace peuvent s'accumuler et nuire à la visibilité du feu arrière, boucher les ouvertures d'aération, obstruer le radiateur et le ventilateur et entraver le mouvement des leviers de commandes, des interrupteurs et de la pédale de frein. Avant de démarrer le VTT, vérifiez si la direction, la manette d'accélérateur, le ou les levier(s) de frein ainsi que la pédale de frein bougent librement.

Lorsque vous utilisez le VTT sur des sentiers enneigés, l'adhérence des pneus est généralement réduite et réagit différemment à vos commandes. Sur une surface à adhérence réduite, la direction n'est pas aussi vive et précise, la distance de freinage est accrue et l'accélération est réduite. Ralentissez et n'accélérez pas brusquement puisque les pneus risquent de patiner ou le véhicule peut dérafer en survirage. Évitez de freiner brusquement puisque le véhicule risquerait de glisser en ligne droite. Or, le meilleur conseil que l'on puisse vous donner consiste à réduire votre vitesse de façon sécuritaire pour mieux anticiper certaines manœuvres afin de vous donner suffisamment de temps et d'espace pour garder le parfait contrôle du véhicule afin d'éviter qu'il ne fasse une embardée.

Lorsque vous circulez dans la neige poudreuse avec votre VTT, un nuage de neige se soulèvera et de la neige s'accumulera ou fondra sur certains composants à découvert, y compris les pièces rotatives comme les disques de frein. L'eau, la neige et la glace peuvent influencer la réponse de freinage de votre VTT. Freinez fréquemment même lorsqu'il n'est pas nécessaire de ralentir; cela empêchera la glace ou la neige de s'accumuler et séchera les plaquettes et les disques de frein. De plus, en procédant ainsi dans des conditions de conduite à faible risque, vous vérifierez le niveau d'adhérence et serez conscient de la réaction du véhicule à vos commandes. Ôtez la neige et la glace de la pédale de frein, des repose-pieds, du levier de frein et de la manette d'accélérateur. Enlevez fréquemment la neige du siège, des poignées, des phares et du feu arrière.

La neige peut cacher des pierres, des troncs d'arbre et d'autres objets. Si la neige est fondante, elle peut réduire la maniabilité du véhicule qui peut s'enliser ou perdre toute adhérence. Regardez au loin et soyez vigilant afin de déceler tout signe visible de tels obstacles. Dans le doute, gardez vos distances. Ne circulez pas sur un plan d'eau gelé avant d'avoir vérifié si la glace peut soutenir le VTT, ses utilisateurs et sa charge. Souvenez-vous que la glace peut être suffisamment épaisse pour soutenir une motoneige mais pas un VTT du même poids puisque sa surface portante est répartie sur les quatre pneus alors que, sur une motoneige, le poids est réparti sur la chenille et les skis.

Portez les vêtements de protection appropriés convenant aux conditions météorologiques pour assurer votre confort et éviter les engelures.

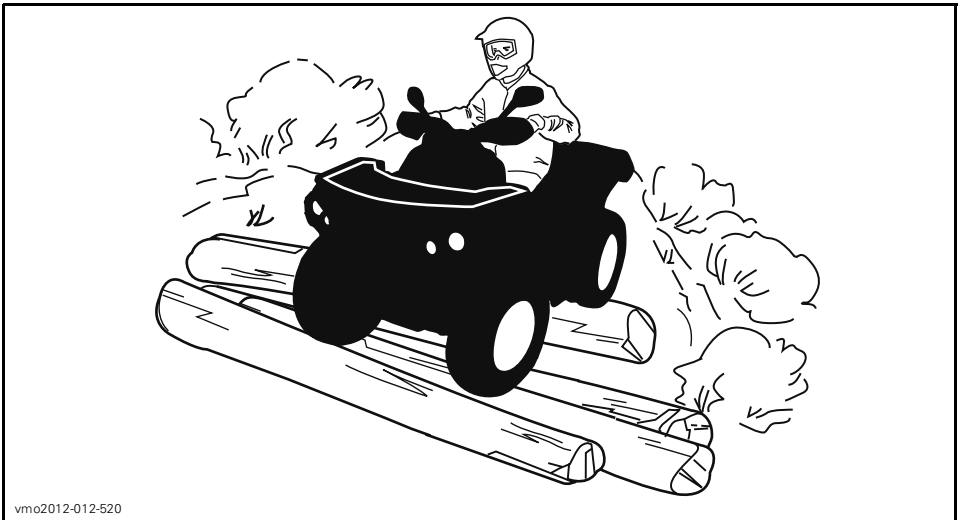
Après chaque randonnée, enlevez la neige ou la glace qui peut s'être accumulée sur le véhicule ainsi que sur toutes ses pièces mobiles (freins, composants de la direction, groupe d'entraînement, commandes, ventilateur de radiateur, etc.). La neige mouillée gèlera pendant que le véhicule est arrêté et sera plus difficile à enlever au moment de la prochaine vérification de réutilisation.

Techniques de conduite

Le fait de conduire trop rapidement sans tenir compte de ses habiletés ou des conditions peut se traduire par des blessures. Maniez doucement l'accélérateur pour vous déplacer en sécurité. Les statistiques montrent que les accidents et les blessures résultent habituellement de virages à haute vitesse. Il ne faut jamais oublier qu'un VTT est lourd! À lui seul, son poids pourrait vous garder prisonnier s'il venait à se renverser sur vous. Utilisez toujours les techniques de conduite appropriées pour éviter que le véhicule se renverse sur une colline, en terrain accidenté ou dans un virage.

Les VTT ne sont pas conçus pour sauter et ne peuvent, pas plus que vous, absorber l'énergie d'impacts tels que les sauts. La pratique de cabrés peut faire que le véhicule se renverse sur vous. Ces deux exercices sont très risqués. Nous vous recommandons de les éviter en tout temps.

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des commandes. Le même principe s'applique aux pieds. Pour réduire les risques de blessures aux jambes et aux pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds en tout temps. Évitez d'orienter le bout des pieds vers l'extérieur ou d'utiliser les pieds pour faciliter les virages, puisqu'ils pourraient être heurtés, demeurer coincés par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.



vmo2012-012-520

Malgré que la suspension du VTT soit adéquate, un terrain ondulé ou rugueux vous rendra inconfortable et causera même des maux de dos. Vous devrez souvent adopter une position accroupie ou semi-accroupie. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber une partie des coups.

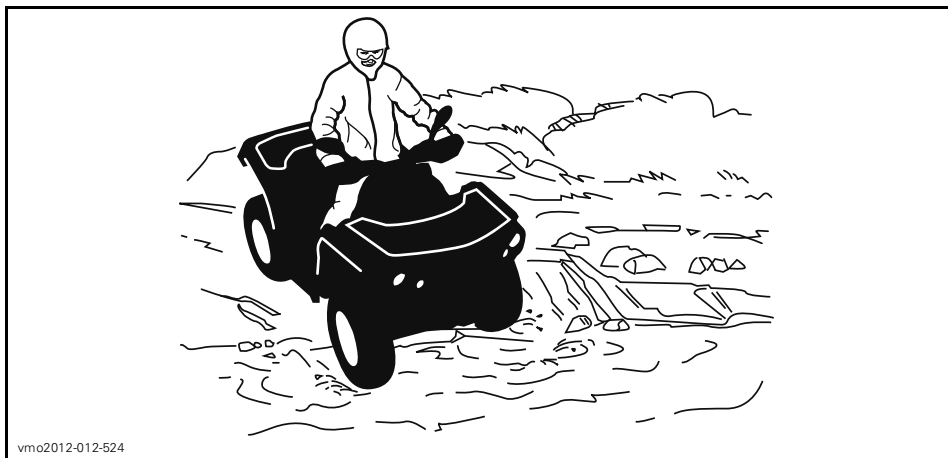
Le VTT n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes. (Dans la plupart des endroits, il s'agit d'une pratique illégale). Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule en circulant sur les routes ou les autoroutes avec votre VTT.

Les pneus de ce VTT ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. De plus, ce véhicule n'est pas équipé d'un différentiel arrière (les roues arrière tournent toujours à la même vitesse). Pour ces raisons, l'asphalte pourrait gravement compromettre la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule.

La conduite sur route ou sur les accotements peut semer la confusion chez les autres usagers de la route, en particulier si vos feux sont allumés.

Si vous devez traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son VTT, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour. Évitez de circuler sur les trottoirs, car ils sont destinés aux piétons.

L'eau peut présenter un danger. Si elle est trop profonde, le VTT peut «flotter» et chavirer. Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les marchepieds. Dans l'eau comme sur la rive, attention aux surfaces glissantes tels les rochers, l'herbe, les billots, etc. On pourrait perdre l'adhérence. Évitez d'entrer dans l'eau à haute vitesse, car elle freinera votre mouvement et pourrait vous éjecter du véhicule.



Les freins mouillés réduisent la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, de la boue ou de la neige, rouler à basse vitesse et actionner les freins quelques fois pour que la chaleur de la friction sèche les plaquettes.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Tenez-vous prêt à rencontrer des trous ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

Si votre trajet vous amène à traverser des étendues d'eau gelées, assurez-vous que la glace est assez épaisse pour supporter votre poids, celui du VTT et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie. Dans le doute, renoncez à traverser.

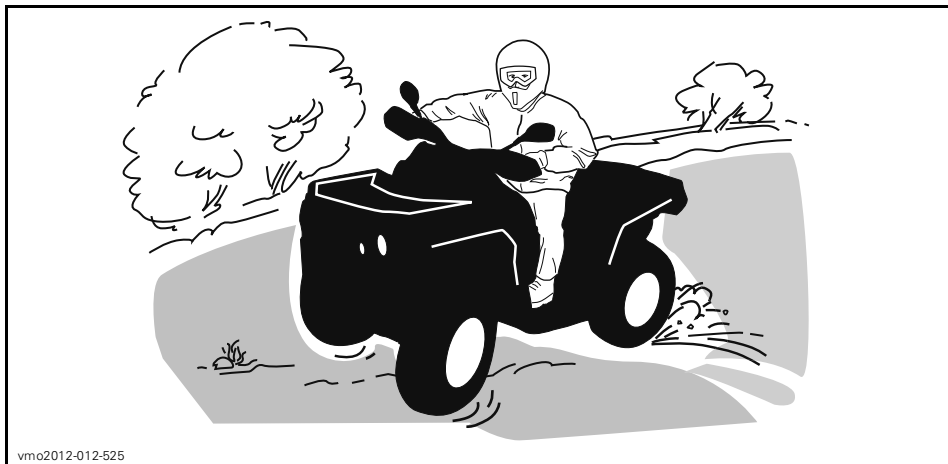
La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Roulez lentement et ne faites pas d'accélération brusques. Cela fait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement, puisque cela causera probablement une glissade incontrôlée et un renversement. Évitez en tout temps de vous aventurer dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

La conduite dans la neige pourrait avoir un effet sur la capacité de freinage. Ralentissez suffisamment et prévoyez davantage de distance pour freiner. La projection de neige pourrait causer une accumulation de glace ou de neige sur les composants et les commandes du système de freinage. Actionnez souvent les freins pour empêcher l'accumulation de glace ou de neige. Consulter le passage *PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES ET MESURES DE SÉCURITÉ* pour obtenir plus de détails concernant la conduite sur surfaces enneigées.

Rouler sur le sable, sur les dunes de sable et sur la neige est une expérience unique, mais on doit prendre certaines précautions. La neige et le sable mouillé, épais ou fin peuvent entraîner une perte de traction et faire que le VTT glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, recherchez une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour vous aventurer sur les dunes, nous vous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne pour aider vos compagnons à vous repérer au-delà du banc de sable suivant. Soyez prudent quand vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

Conduire sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule étant altérée, il pourrait glisser et se renverser, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Rappelez-vous qu'appuyer sur l'accélérateur brusquement risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne pas faire cela délibérément.



Si le véhicule se met à glisser, tourner le guidon dans le même sens que la direction du glissement jusqu'à ce que vous repreniez contrôle du véhicule. Ne jamais serrer les freins à fond ou bloquer les roues.

Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour vous aider.

Franchir les obstacles que vous trouvez sur votre chemin avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90°. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajustez la vitesse sans perdre votre élan et évitez d'accélérer brusquement. Tenir le guidon fermement. Transférez votre poids vers l'arrière et franchissez l'obstacle en vous assurant que les roues avant demeurent au sol. Tenir compte en franchissant l'obstacle qu'il peut glisser ou se déplacer.

Deux choses sont importantes lorsqu'on roule sur des collines ou des pentes: soyez prêt à réagir face à un terrain glissant, à des variations de terrain ou à des obstacles, et ajustez constamment la position de votre corps.

Toujours verrouiller le frein de stationnement lorsque le véhicule est arrêté ou stationné. Cela est particulièrement important lorsque le véhicule est stationné dans une pente. Dans une pente très abrupte ou si le VTT transporte une charge, bloquer les roues au moyen de pierres ou de briques.

Montée

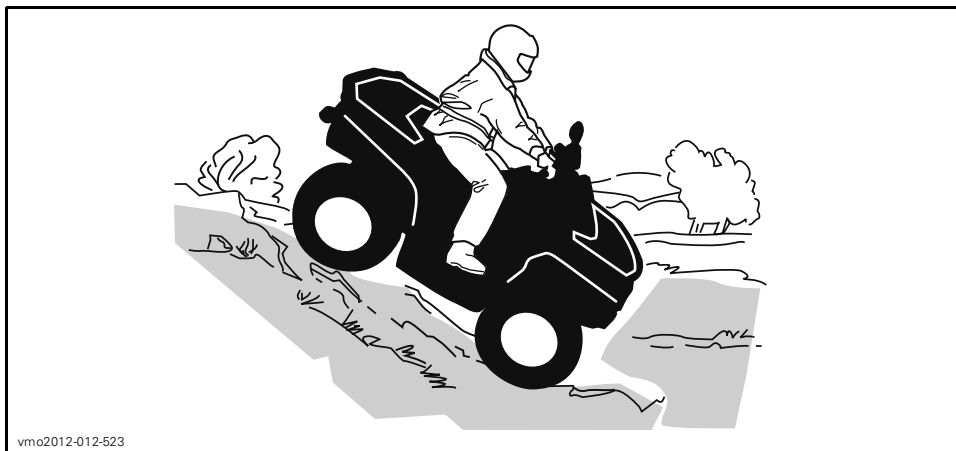
Avant d'essayer de grimper une colline, tenez compte des points suivants. Seuls les conducteurs expérimentés devraient monter des collines. Commencez par des pentes douces. Montez toujours la colline en ligne droite et maintenez votre poids en avant, vers le haut de la colline. Gardez les pieds sur les repose-pieds puis accélérez avant de commencer à monter la colline. Essayez de maintenir une vitesse constante et utilisez l'accélérateur avec modération. Les pentes abruptes, les variations de terrain ou une roue qui passe par-dessus un obstacle peuvent grandement influencer la stabilité du véhicule, car l'avant du véhicule se trouve à être soulevé, ce qui augmente les risques de renversement. Certaines collines sont trop abruptes pour qu'on puisse s'y arrêter en toute sécurité ou regagner le bas si on ne réussit pas à monter. Essayez d'éviter les pentes escarpées. Il faut être prudent, sinon le véhicule pourrait se renverser pendant une montée. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou que le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas causer de glissement. Descendez puis utilisez la technique du virage en «K» (se tenir à côté du véhicule, et le faire reculer en orientant l'arrière vers le haut de la pente, tout en contrôlant la descente avec la manette de frein. Redescendre ensuite la colline de face). Toujours marcher ou descendre en amont de la montagne et restez à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse, puisque des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.



vmo2012-012-526

Descente

Maintenez votre poids vers l'arrière. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne pas ralentir avec la compression du moteur et ne pas mettre le véhicule au point mort. Essayez d'éviter les pentes escarpées. Il faut être prudent, sinon le véhicule pourrait se renverser pendant une descente.



vmo2012-012-523

Circulation à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Nous vous recommandons d'ailleurs de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, si vous devez effectuer un tel déplacement, placez **TOUJOURS** votre poids vers le haut de la colline, et soyez prêt à descendre de ce côté si le véhicule se renverse. **Ne tentez jamais d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**



vmo2012-012-527

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.










ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE VÉHICULE (CANADA/ÉTATS-UNIS)

Canada/États-Unis

Étiquettes mobiles

Ce véhicule est accompagné d'étiquettes mobiles et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place sur le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

<p>T</p> <p>MODÈLE DE TRANSITION</p> <p>CE VTT EST CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF PAR DES ADULTES OU DE JEUNES OPÉRATEURS SOUS SUPERVISION D'UN ADULTE</p> <p>CONDUCTEUR SEULEMENT PAS DE PASSAGER</p> <p>Pas de conducteur de moins de 14 ans.</p> <hr/> <p>Des cours de conduite sont disponibles pour ce véhicule. Pour plus d'informations, consultez votre concessionnaire.</p> <hr/> <p>Consultez votre concessionnaire pour connaître les lois locales/provinciales régissant l'utilisation de ce VTT.</p> <p>Ne pas retirer cette étiquette avant la vente.</p>	<p>AVERTISSEMENT</p> <p>Une mauvaise utilisation du véhicule peut causer des BLESSURES GRAVES ou la MORT.</p> <table border="0"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.</td><td>NE JAMAIS conduire sur la voie publique.</td><td>NE JAMAIS transporter de passager.</td><td>NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.</td></tr></table> <p>NE JAMAIS conduire :</p> <ul style="list-style-type: none">• sans avoir reçu une formation ou des directives appropriés.• à une vitesse trop élevée pour vos compétences ou pour les conditions routières.• sur la voie publique - le VTT pourrait entrer en collision avec un autre véhicule.• avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manœuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle. <p>TOUJOURS :</p> <ul style="list-style-type: none">• utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.• éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manœuvrabilité et le contrôle. <p>REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR. SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.</p>					Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.	NE JAMAIS conduire sur la voie publique.	NE JAMAIS transporter de passager.	NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.
									
Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.	NE JAMAIS conduire sur la voie publique.	NE JAMAIS transporter de passager.	NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.						

vmo2010-001-301_fr

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:

XXXXX

EPA CERTIFIÉ

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) = X

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10,
0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

***NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.**



704 901 107

vmo2006-005-009_fr

TYPIQUE

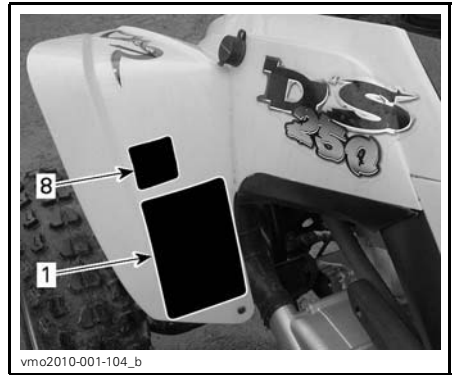
Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lire et comprendre les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

Ces étiquettes ont été apposées sur le véhicule pour la sécurité du conducteur ou des personnes à proximité.

Les étiquettes apposées sur votre VTT en font partie intégrante. Si elles se décollent ou s'endommagent, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

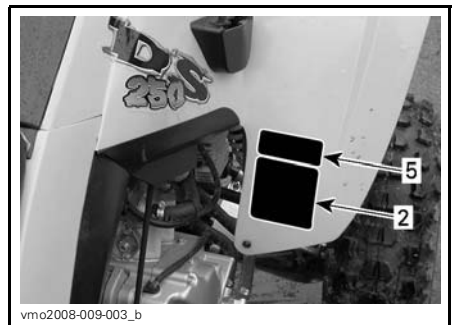
REMARQUE: Le numéro sur les illustrations du véhicule réfèrent à la séquence de numéros de l'étiquette de sécurité. En cas de divergence entre le présent guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes illustrées dans le guide.



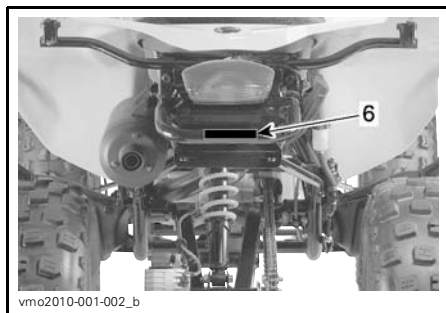
ÉTIQUETTES SUR L'AILE AVANT GAUCHE



ÉTIQUETTES SUR L'AILE ARRIÈRE GAUCHE



ÉTIQUETTES SUR L'AILE AVANT DROITE



vmo2010-001-002_b

ÉTIQUETTE SUR LE PARE-CHOCS ARRIÈRE



vmo2010-001-501_b

PANNEAU D'ACCÈS DE L'AILE AVANT

⚠ AVERTISSEMENT

CONDUCTEUR
DE MOINS DE
14

L'utilisation de ce véhicule par un enfant de moins de 14 ans augmente les risques de **BLESSURES GRAVES** et de **DÉCÈS**.
La supervision d'un adulte est requise pour les enfants de moins de 16 ans.
NE JAMAIS permettre à un enfant de moins de 14 ans de conduire ce véhicule.

vmo2010-001-101_fr

ÉTIQUETTE 2

⚠ AVERTISSEMENT

NE JAMAIS prendre de passagers.
Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des **BLESSURES GRAVES** ou la **MORT**.

704 900 006

V01M07Z

ÉTIQUETTE 3

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en **BLESSURES GRAVES** ou la **MORT**.

TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.

NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.

NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS

NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL.

NE JAMAIS Conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable,
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite,
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule,
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages,
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.

REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR. SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.

vmo2009-003-004_fr

ÉTIQUETTE 1

⚠ AVERTISSEMENT

Une pression inadéquate des pneus ou une surcharge peuvent causer une perte de contrôle causant des **BLESSURES GRAVES** ou la **MORT**.

	CHARGE		PRESSION DES PNEUS FROIDS	
	AVANT	ARRIÈRE	MAX:	MIN:
JUSQU'À 150 kg (330 lb)	34 kPa (5.0 lb/po ²)	26 kPa (3.8 lb/po ²)	34 kPa (5.0 lb/po ²)	26 kPa (3.8 lb/po ²)

TOUJOURS maintenir une bonne pression des pneus.

NE JAMAIS régler la pression de gonflage de pneu en dessous de la valeur minimum. Cela pourrait faire déloger le pneu de la jante.

NE JAMAIS dépasser la capacité de charge totale de 150 kg (330 lb), y compris le poids du conducteur, le chargement, les accessoires et le poids de la barre d'attelage.

CHARGEMENT ET REMORQUAGE

- Le chargement ou le remorquage peuvent compromettre la stabilité et la manoeuvrabilité du VTT.
- Lors d'un chargement ou avec une remorque :
 - Ralentir.
 - Prévoir plus de distance pour freiner.
 - Éviter les collines et les terrains accidentés.

A704901879_fr

ÉTIQUETTE 4



ÉTIQUETTE 5



ÉTIQUETTE 6




ÉTIQUETTE 7



ÉTIQUETTE 8

Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent que le véhicule satisfait les normes.

ENGINE FAMILY	_____	FAMILLE DE MOTEUR	RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES _____ DE L'EPA ET RÉGLEMENTATIONS CALIFORNIENNES POUR LES VTT À MOTEUR SI.	
PERMEATION FAMILY	_____	FAMILLE DE PERMEATION		
CERTIFICATION STANDARD (FEL)	_____	LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE		
ENGINE DISPLACEMENT	_____	CYLINDRÉE		
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM	_____	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS	EMISSION CONTROL INFORMATION THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS TO _____ U.S. EPA AND CALIFORNIA REGULATIONS FOR ATV SI ENGINES. SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN	
BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.				

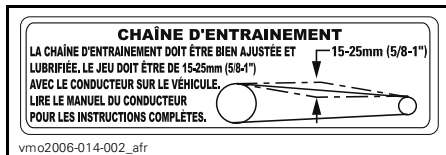
vmo2015-001-001

TIPIQUE - EMPLACEMENT: SOUS L'AILE ARRIÈRE

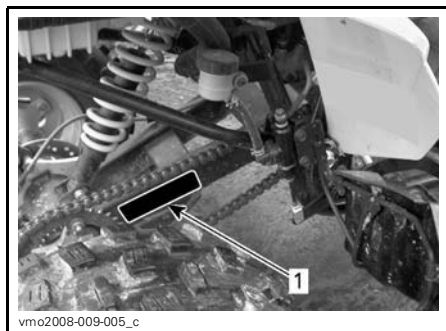


EMPLACEMENT: AILE AVANT

Étiquettes d'information technique



ÉTIQUETTE DE RÉGLAGE DE LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT



1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement

ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS SAUF LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS)

Tous les pays sauf le Canada et les États-Unis

Étiquettes mobiles

Ce véhicule est accompagné d'étiquettes mobiles et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place sur le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

AVERTISSEMENT

- Repérer et lire le guide du conducteur.
- Une utilisation inadéquate du VTT peut se traduire par **DES BLESSURES GRAVES** ou **UN DÉCÈS**. Respecter toutes les instructions et tous les avertissements.
- Toujours porter une protection auditive.
- Toujours porter un casque approuvé et un équipement protecteur.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur les routes publiques.
- Ne jamais transporter de passagers.
- Ne jamais conduire sous l'effet de la drogue ou de l'alcool.

G
GÉNÉRALE

VTT CONÇU POUR USAGE RÉCRÉATIF OU UTILITAIRE.

CONDUCTEUR SEULEMENT PAS DE PASSAGER


Pas de conducteur de moins de 16 ans.


Des cours de conduite sont disponibles pour ce véhicule. Pour plus d'informations, consultez votre concessionnaire.


Consultez votre concessionnaire pour connaître les lois locales/provinciales régissant l'utilisation de ce VTT.


Ne pas retirer cette étiquette avant la vente.


704903937

















704903937A

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:


XXXXX

EPA CERTIFIÉ

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) = X

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.



704 901 107

vmo2006-005-009_fr

Étiquettes de sécurité sur le véhicule

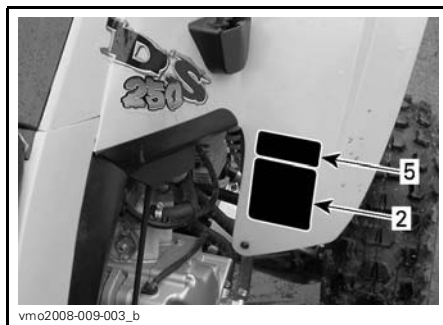
Lire et comprendre les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

Ces étiquettes ont été apposées sur le véhicule pour la sécurité du conducteur ou des personnes à proximité.

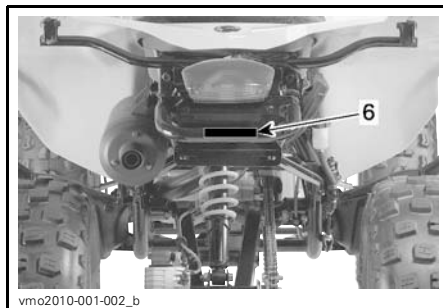
Les étiquettes apposées sur votre VTT en font partie intégrante. Si elles se décollent ou s'endommagent, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

TYPIQUE: S'APPLIQUE LORSQUE LE VTT EST ÉQUIVALENT À UN MODÈLE CERTIFIÉ CONFORME AUX NORMES DE L'EPA DES É.-U.

REMARQUE: Le numéro sur les illustrations du véhicule réfèrent à la séquence de numéros de l'étiquette de sécurité. En cas de divergence entre le présent guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes illustrées dans le guide.



ÉTIQUETTES SUR L'AILE AVANT DROITE



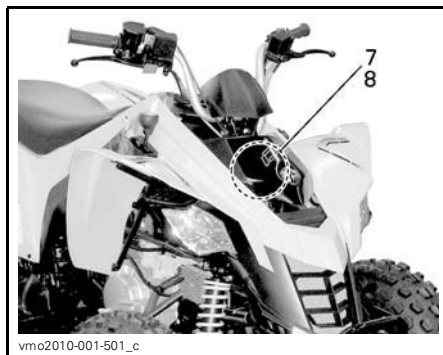
ÉTIQUETTE SUR LE PARE-CHOC ARRIÈRE



ÉTIQUETTES SUR L'AILE AVANT GAUCHE



ÉTIQUETTES SUR L'AILE ARRIÈRE GAUCHE

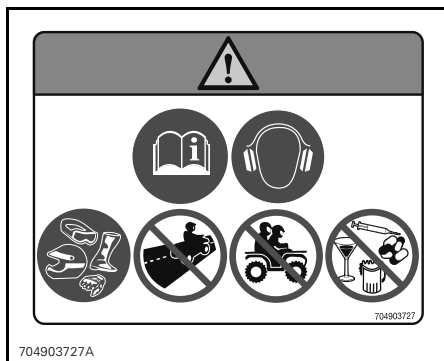


PANNEAU D'ACCÈS DE L'AILE AVANT

Étiquette 1

⚠ AVERTISSEMENT

- Une utilisation inadéquate du VTT peut se traduire par DES BLESSURES GRAVES ou UN DÉCÈS. Respecter toutes les instructions et tous les avertissements.
- Repérer et lire le guide du conducteur.
- Toujours porter une protection auditive.
- Toujours porter un casque approuvé et un équipement protecteur.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur les routes publiques.
- Ne jamais transporter de passagers.
- Ne jamais conduire sous l'effet de la drogue ou de l'alcool.

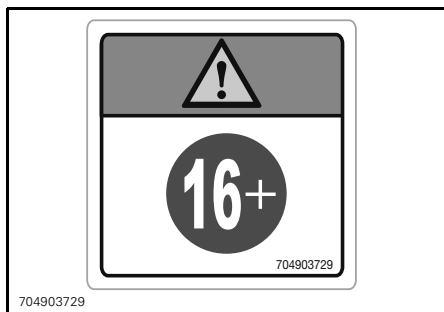


ÉTIQUETTE 1

Étiquette 2

⚠ AVERTISSEMENT

La conduite de ce VTT par une personne de moins de 16 ans augmente les risques de BLESSURE GRAVE ou de DÉCÈS. NE JAMAIS conduire ce VTT si vous avez moins de 16 ans.

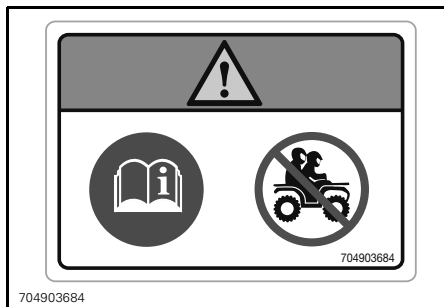


ÉTIQUETTE 2

Étiquette 3

⚠ AVERTISSEMENT

- Repérer et lire le guide du conducteur.
- NE JAMAIS transporter de passager.



ÉTIQUETTE 3

Étiquette 4

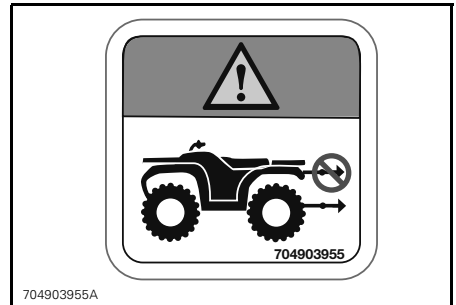
⚠ AVERTISSEMENT

- Repérer et lire le guide du conducteur.
- Une pression inadéquate des pneus ou une surcharge peut causer une perte de contrôle, ce qui peut mener à des BLESSURES GRAVES ou un DÉCÈS.
- TOUJOURS maintenir une pression adéquate des pneus tel qu'illustré.
- NE JAMAIS dépasser la capacité de charge de 150 kg, ce qui comprend le poids du conducteur, du chargement, des accessoires et du timon de la remorque.

Étiquette 6

⚠ AVERTISSEMENT

NE JAMAIS fixer ici ou sur le porte-bagages une charge qu'on veut tirer; cela pourrait faire basculer le véhicule. TOUJOURS utiliser l'attelage de remorque ou le crochet de récupération pour tirer une charge.



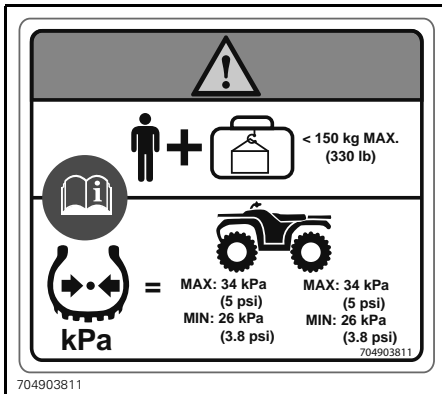
704903955A

ÉTIQUETTE 6



vmo2010-010-100_a

ÉTIQUETTE 7



704903811

ÉTIQUETTE 4



704901193A

ÉTIQUETTE 5

Étiquette 8

⚠ AVERTISSEMENT
 Ne pas ouvrir le bouchon lorsqu'il est chaud.



ÉTIQUETTE 8

Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent que le véhicule satisfait les normes.

CE WET WEIGHT / POIDS EN ETAT DE MARCHÉ [] kg POWER / PUISSANCE [] kW
 THIS VEHICLE IS AN ALL TERRAIN VEHICLE AND IS NOT INTENDED FOR USE ON PUBLIC ROADS.
 CE VEHICULE EST UN VEHICULE TOUT TERRAIN QUI N'EST PAS DESTINE À ÊTRE UTILISÉ SUR LES VOIES PUBLIQUES.
 704900891

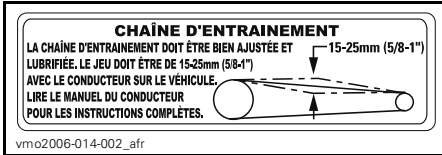
V00m03y2

EMPLACEMENT: TUBE INFÉRIEUR AVANT DROIT DU CHÂSSIS

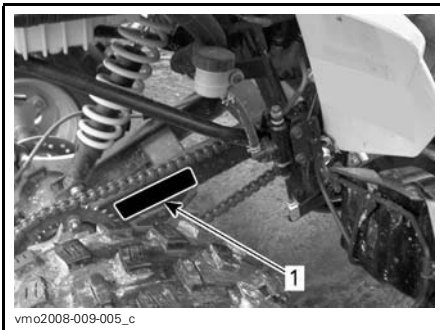
ENGINE FAMILY	[]	FAMILLE DE MOTEUR	RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES [] DE L'EPA ET RÉGLEMENTATIONS CALIFORNIENNES POUR LES VTT À MOTEUR SI. EMISSION CONTROL INFORMATION THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS TO [] U.S. EPA AND CALIFORNIA REGULATIONS FOR ATV SI ENGINES. SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN	
PERMEATION FAMILY	[]	FAMILLE DE PERMEATION		
CERTIFICATION STANDARD (FEL)	[]	LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE		
ENGINE DISPLACEMENT	[]	CYLINDRÉE		
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM	[]	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS		
BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.			vmo2015-001-001	

TYPIQUE - S'APPLIQUE LORSQUE LE VTT EST ÉQUIVALENT À UN MODÈLE CERTIFIÉ CONFORME AUX NORMES DE L'EPA DES É.-U. - EMBLACEMENT: SOUS L'AILE ARRIÈRE

Étiquettes d'information technique



ÉTIQUETTE DE RÉGLAGE DE LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT



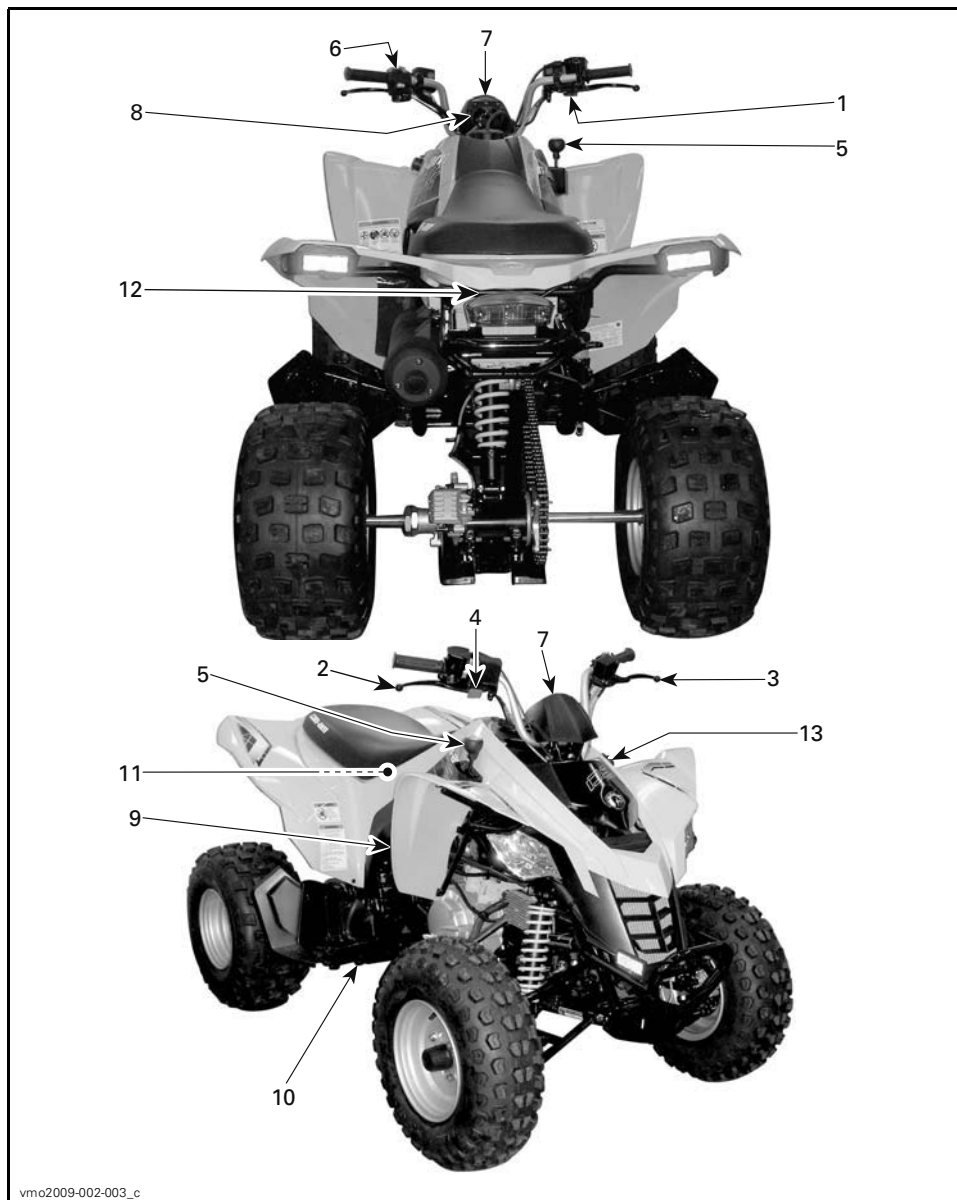
1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement

***Cette page est
blanche intentionnellement***

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT

REMARQUE: Certains instruments, équipement ou commandes sont optionnels.



vmo2009-002-003_c

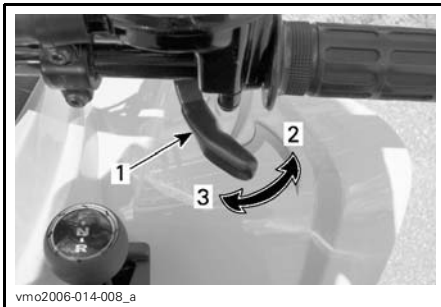
REMARQUE: Cette section présente les renseignements de base sur les fonctions des différentes commandes, instruments et équipements dont est muni votre VTT. Les illustrations utilisées dans ce guide du conducteur pourraient ne pas être des représentations exactes, votre modèle pourrait différer. Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande en combinaison avec d'autres, consulter la section *CONSIGNES D'UTILISATION*, plus loin.

1) Manette d'accélérateur

La manette d'accélérateur se trouve du côté droit du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, le régime du moteur augmente, ce qui permet à la transmission d'embrayer à la vitesse sélectionnée.

Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne automatiquement au régime de ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour ralentir

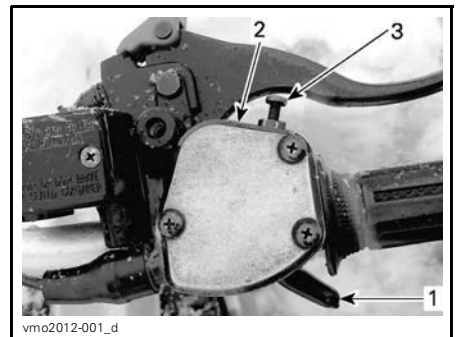
⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur avant de démarrer le moteur. Si la manette d'accélérateur ne fonctionne pas uniformément, en vérifier la cause. Régler le problème avant d'utiliser le véhicule. Communiquer avec un concessionnaire autorisé pour obtenir de plus amples renseignements.

Limiteur de régime

Modèles du Canada/des États-Unis

Ce véhicule est muni d'une vis de limiteur de régime réglable sur le logement de la manette d'accélérateur. Le limiteur de régime empêche le papillon de s'ouvrir complètement, même lorsque la manette d'accélérateur est complètement enfoncée, ce qui restreint la puissance du moteur et, par conséquent, la vitesse du véhicule.



1. Manette d'accélérateur
2. Logement de la manette d'accélérateur
3. Vis de limiteur de régime

⚠ AVERTISSEMENT

Un adulte devrait toujours restreindre la vitesse maximale du VTT en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler la vis de limiteur de régime.

On peut augmenter ou réduire le régime du moteur maximal disponible et donc la vitesse du VTT en modifiant la position de la vis de limiteur de régime avec les outils appropriés.

Visser la vis de limiteur de régime restreint la puissance maximale du moteur et réduit la vitesse de pointe du véhicule.

BRP recommande que la vis soit serrée à fond lorsqu'un débutant utilise le véhicule.

Un adulte peut dévisser graduellement la vis de limiteur de régime au fur et à mesure qu'un débutant se familiarise avec le véhicule.

REMARQUE: La vitesse est réglable de 32 km/h à 61 km/h.

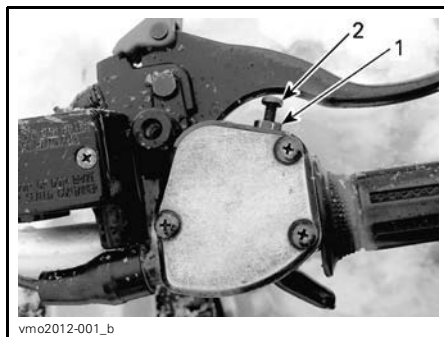
⚠ AVERTISSEMENT

Dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du VTT au-delà de la vitesse maximale réglée à l'aide de la vis de limiteur de régime.

⚠ AVERTISSEMENT

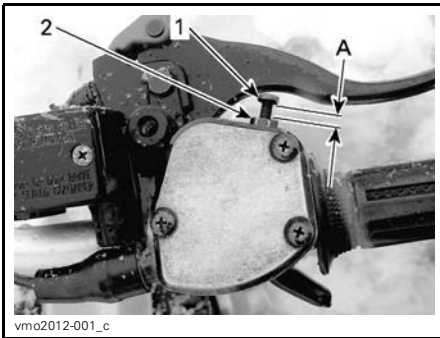
Si la vis de limiteur de régime est mal réglée, le câble d'accélérateur pourrait être endommagé, ce qui nuirait au fonctionnement de l'accélérateur. Ne pas suivre les recommandations de réglage peut mener à un accident.

1. Pour régler la vis de limiteur de régime, desserrer l'écrou de blocage.
2. Tourner la vis de limiteur de régime en conséquence.



1. *Écrou de blocage*
2. *Vis de limiteur de régime*

REMARQUE: Tourner la vis dans le sens horaire réduit la course de la manette d'accélérateur; tourner la vis dans le sens antihoraire augmente la course de la manette d'accélérateur. Pour obtenir la vitesse maximale du VTT, régler la course de la manette à 9 mm.

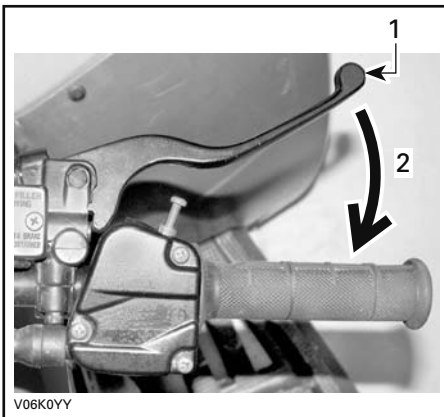


1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage
- A. Réglage maximal de la course de la manette d'accélérateur 9 mm

2) Manette de frein de droite

La manette de frein de droite se trouve du côté droit du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, on actionne les freins avant. Lorsqu'on la relâche, elle retourne à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.

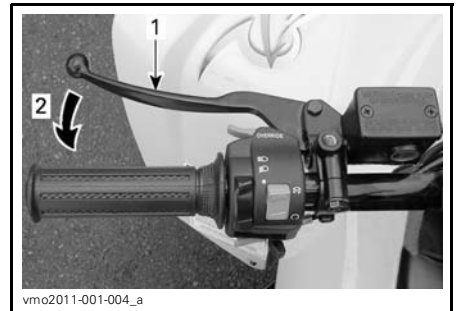


- TYPIQUE**
1. Manette de frein
 2. Pour serrer les freins

3) Manette de frein de gauche

La manette de frein de gauche se trouve du côté gauche du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, on actionne le frein arrière. Lorsqu'on la relâche, elle retourne à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



- TYPIQUE**
1. Manette de frein
 2. Pour serrer le frein

4) Frein de stationnement

Le frein de stationnement se trouve du côté droit du guidon.

Lorsqu'on actionne le frein de stationnement, il immobilise le véhicule. Cette commande devient utile lorsqu'on doit verrouiller le frein, comme lors d'un virage en «K», lors du transport ou quand le véhicule n'est pas utilisé.

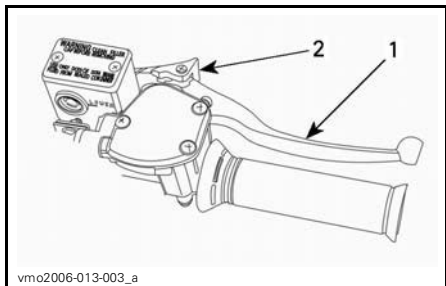
⚠ AVERTISSEMENT

Toujours actionner le frein de stationnement et placer le levier sélecteur à «FORWARD» lorsque le véhicule n'est pas utilisé.

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est bien déverrouillé avant de mettre le VTT en marche. Circuler alors que les freins sont engagés (frottement des plaquettes sur le disque) peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins ou un feu.

Pour enclencher le mécanisme du frein de stationnement: Appuyer sur la manette de frein de droite et la maintenir ainsi tout en déplaçant le loquet de frein. La manette de frein reste enclenchée et actionne le frein arrière.



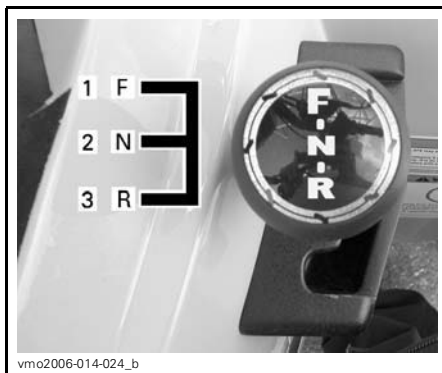
1. Manette de frein droite
2. Appuyer ici pour appliquer le frein de stationnement

Pour déverrouiller le mécanisme: Presser la manette de frein. Le loquet et la manette de frein doivent retourner à leur position initiale. Toujours déverrouiller le frein de stationnement avant de mettre le VTT en marche.

5) Levier sélecteur

Le levier sélecteur à trois positions se trouve du côté droit du véhicule près de la colonne de direction.

AVIS Toujours immobiliser le véhicule et actionner les freins avant de déplacer le levier sélecteur.



POSITIONS DU LEVIER

1. Marche avant («F»)
2. Point mort («N»)
3. Marche arrière («R»)

Pour changer la position du levier sélecteur, immobiliser le véhicule, actionner les freins puis déplacer le levier à la position voulue. Ne pas forcer le levier.

REMARQUE: Si on tente de changer de rapport à haut régime ou sans actionner les freins, le moteur s'arrêtera.

«R»: Marche arrière

Cette position permet au véhicule de reculer. Ce véhicule est muni d'un dispositif limiteur de régime en marche arrière. Pour plus de détails, voir *BOU-
TON DE NEUTRALISATION*.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. BRP recommande de rester assis. Éviter de se tenir debout. Son corps pourrait basculer vers l'avant sur la manette d'accélérateur alors qu'on recule, ce qui ferait soudainement accélérer le VTT.

«N»: Point mort

Cette position débraye la transmission pour permettre de déplacer le véhicule manuellement ou de le remorquer.

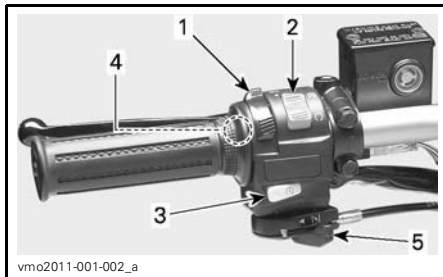
«F»: Marche avant

C'est la position qui correspond à la vitesse normale de conduite et qui permet d'atteindre la vitesse de pointe.

6) Interrupteur multifonction

L'interrupteur multifonction se trouve du côté gauche du guidon.

Les commandes situées sur l'interrupteur multifonction sont les suivantes:

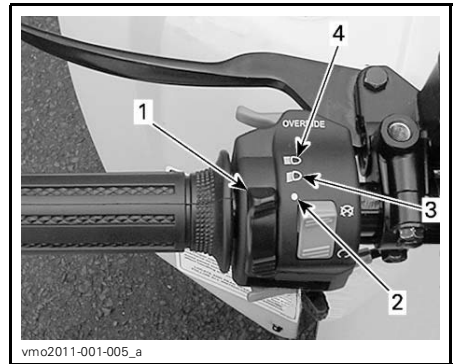


TIPIQUE — INTERRUPTEUR MULTIFONCTION

1. Commutateur de phares
2. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur
3. Bouton de démarrage du moteur
4. Bouton de neutralisation
5. Levier d'étrangleur

Commutateur de phares

Il s'agit d'un commutateur à trois positions qui contrôle le feu arrière et les phares simultanément. Par contre, il n'a aucun effet sur le feu d'arrêt.



TIPIQUE — FONCTIONS DU COMMUTATEUR DE PHARES

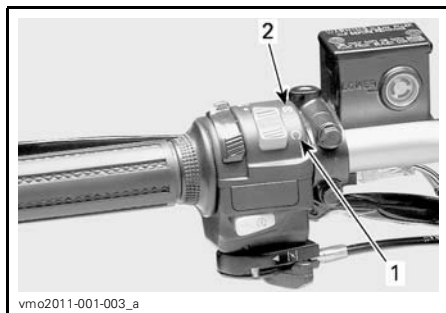
1. Commutateur de phares
2. Feu de croisement et feu arrière
3. Feu de route et feu arrière
4. Position «OFF»

Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

On utilise cet interrupteur en cas d'urgence ou pour arrêter le moteur.

REMARQUE: Même si on peut tourner la clé de contact à «OFF» pour arrêter le moteur, on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.

Pour arrêter le moteur, relâcher complètement la manette d'accélérateur, puis placer l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position «STOP».



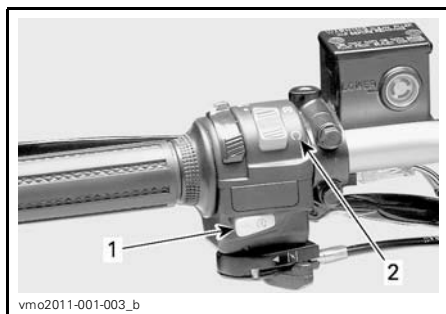
TYPIQUE — INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR

1. Position «RUN»
2. Position «STOP»

Bouton de démarrage du moteur

Pour démarrer le véhicule, mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à «RUN».

Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le tenir enfoncé. Le relâcher dès que le moteur démarre.



TYPIQUE

1. Bouton de démarrage du moteur
2. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur (position «RUN»)

REMARQUE: Si l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est à «STOP», le moteur ne démarrera pas.

Bouton de neutralisation

Ce bouton sert à neutraliser le limiteur de régime en marche arrière pour pouvoir reculer plus rapidement. Appuyer sur ce bouton et le tenir enfoncé, puis actionner progressivement la manette d'accélérateur.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais appuyer sur le bouton de neutralisation lorsque la manette d'accélérateur n'est pas totalement relâchée. Cela pourrait causer une perte de contrôle.



TYPIQUE

1. Bouton de neutralisation

Levier d'étrangleur

Ce dispositif, composé d'un levier à position variable, facilite le démarrage du moteur à froid.

Fermer l'étrangleur quand le moteur est chaud.



V06F0PY

ÉTRANGLEUR FERMÉ

Ouvrir l'étrangleur complètement pour démarrer le moteur quand il est froid.



V06F0QY

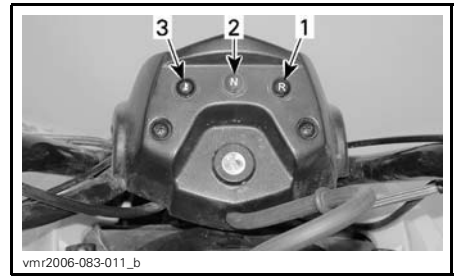
ÉTRANGLEUR OUVERT

On peut ouvrir/fermer plus ou moins l'étrangleur selon la température du moteur.

7) Voyants

Les voyants se trouvent au centre du guidon.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:



vmr2006-083-011_b

1. Voyant de marche arrière (ROUGE)
2. Voyant de point mort (VERT)
3. Voyant de température du moteur (ROUGE)

Température du moteur (ROUGE)



Ce voyant s'allume quand on met l'interrupteur d'allumage à «ON» et reste allumé environ 1 seconde.

Autrement, quand ce voyant s'allume lorsque le moteur est en marche, il indique une sur-chauffe du moteur.

Si le moteur surchauffe, consulter la rubrique *SURCHAUFFE DU MOTEUR* de la section *DIAGNOSTIC DES PANNES*.

AVIS Si le voyant ne s'éteint pas aussitôt le moteur démarré, arrêter le moteur et s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé. Ne pas utiliser le véhicule tant qu'il n'est pas réparé.

Marche arrière (ROUGE)



Lorsqu'il est allumé, il indique que la transmission est en marche arrière.

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Point mort (VERT)

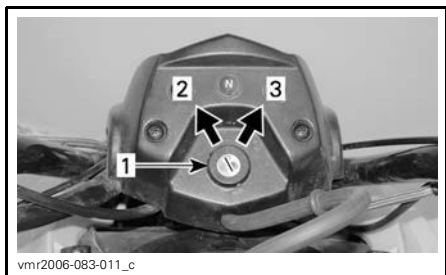


Lorsqu'il est allumé, il indique que la transmission est au point mort.

8) Interrupteur d'allumage

L'interrupteur d'allumage se trouve au centre du guidon.

Il s'agit d'un interrupteur à clé à deux positions; «OFF» et «ON» (avec feux).



TYPIQUE — POSITIONS DE L'INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

1. Interrupteur d'allumage
2. «OFF»
3. «ON» avec feux

Mettre la clé dans l'interrupteur et tourner à «ON». Pour retirer la clé, la tourner à «OFF» et retirer.

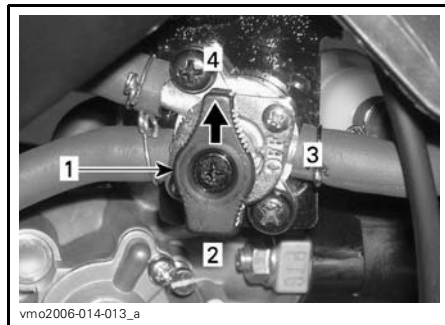
Se souvenir que si on laisse les feux allumés pendant que le moteur est arrêté, on risque de décharger la batterie. Mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» après avoir arrêté le moteur.

REMARQUE: Même si on peut tourner la clé de contact à «OFF» pour arrêter le moteur, on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.

9) Robinet d'essence

Le robinet d'essence se trouve du côté droit du véhicule près du moteur.

Il s'agit d'une commande rotative à trois positions; «OFF», «ON», «RES.» (réserve). Tourner le robinet pour aligner son aiguille sur la position voulue.



1. Aligner l'aiguille sur la position voulue
2. «RES.» (réserve)
3. «OFF»
4. «ON»

«OFF»

Coupe l'arrivée d'essence au carburateur.

AVIS Mettre le robinet d'essence à «OFF» lorsque le VTT n'est pas utilisé pendant un long laps de temps ou pour son transport.

«ON»

Permet à l'essence de se rendre au carburateur. C'est la position normale pendant la marche du véhicule.

«RES.» (RÉSERVE)

Lorsqu'il n'y a plus d'essence dans le réservoir et que le robinet est à «ON», on dispose d'une réserve d'essence; pour la mettre en circuit, tourner le robinet à «RES.». La réserve représente environ 10% du réservoir d'essence. N'utiliser la position «RES.» que si on manque d'essence à la position «ON».

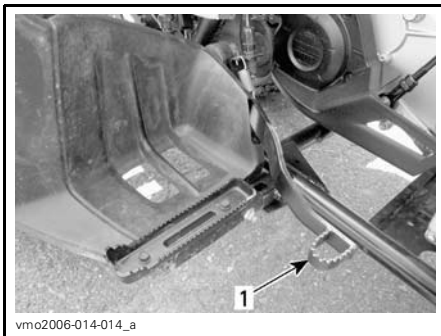
Refaire le plein dans les plus brefs délais lorsqu'on utilise la réserve. Veiller ensuite à remettre le robinet à la position «ON».

AVIS Si le robinet d'essence n'est pas bien aligné sur la position «ON», son ouverture sera incomplète et l'alimentation sera insuffisante. S'assurer que le robinet est complètement ouvert pendant l'utilisation.

10) Pédale de frein

La pédale de frein se trouve du côté droit du véhicule près du moteur.

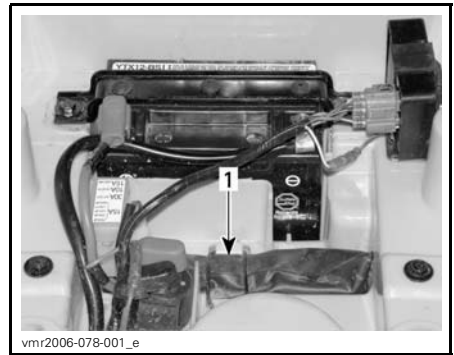
Lorsqu'on enfonce la pédale, le frein arrière est actionné. Lorsqu'on la relâche, elle devrait retourner à sa position initiale. La puissance du freinage est proportionnelle à la force exercée sur la pédale.



1. Pédale de frein arrière

11) Trousse d'outils

La trousse d'outils se trouve dans le compartiment d'entretien sous le siège. Elle contient des outils pour l'entretien de base.

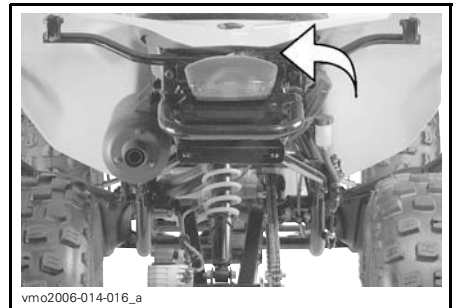


COMPARTIMENT D'ENTRETIEN SOUS LE SIÈGE

1. Trousse d'outils

12) Loquet de siège

Sous l'aile arrière, ce loquet permet de retirer le siège et d'accéder au compartiment d'entretien.



Dépose du siège

Déverrouiller le siège à l'aide du levier.

Soulever doucement l'arrière du siège tout en le tirant vers l'arrière pour le retirer.



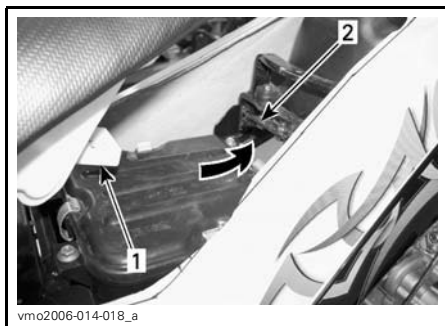
1. Loquet de siège

Installation du siège

Insérer la languette du siège dans le crochet du châssis.

Lorsque le siège est bien en place, le pousser fermement vers le bas pour enclencher le loquet.

REMARQUE: On le sentira s'enclencher. Pour vérifier si le siège est bien fixé, donner un petit coup dessus.



1. Languette
2. Crochet

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le siège est bien enclenché avant de conduire le véhicule.

13) Prise de courant 12 volts



TYPIQUE

1. Emplacement de la prise de courant 12 Vcc

Elle est commode pour alimenter un projecteur ou un autre équipement portatif.

Enlever le capuchon pour brancher un accessoire dans la prise. Remettre le capuchon après utilisation pour protéger la prise contre les intempéries.

Ne pas dépasser la capacité nominale de la prise. Voir la section *FICHES TECHNIQUES*.

On peut utiliser une alimentation auxiliaire pour brancher des accessoires. Deux fils sont cachés dans le faisceau de fils à l'arrière du véhicule. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour plus de détails.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

CARBURANT

Exigences en matière de carburant

AVIS Toujours utiliser de l'essence neuve. L'essence va s'oxyder; il en résultera une perte d'octane, des composés volatils ainsi qu'une production de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Les proportions des mélanges alcool/carburant varient selon les pays et les régions. Votre véhicule a été conçu pour fonctionner avec les carburants recommandés; cependant, tenez compte de ce qui suit:

- L'utilisation d'un carburant contenant un pourcentage d'alcool supérieur aux réglementations gouvernementales n'est pas recommandée, et il peut en résulter des problèmes au niveau des composants du système d'alimentation:
 - Difficultés au démarrage et problèmes de fonctionnement.
 - Détérioration des pièces en caoutchouc ou en plastique.
 - Corrosion des pièces métalliques.
 - Dommages aux pièces internes du moteur.
- Si on suspecte que la teneur en alcool de l'essence dépasse les réglementations gouvernementales actuelles, inspecter fréquemment le système d'alimentation pour détecter toute fuite de carburant ou autre anomalie.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui pourrait mener à une séparation de phases du carburant et se traduire par des problèmes de rendement ou des dommages au moteur.

Carburant recommandé

Utiliser de l'essence sans plomb courante présentant un indice d'octane AKI (R+M)/2 de 87, ou un indice d'octane RON de 92.

AVIS Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation d'un carburant inadéquat peut causer des dommages au moteur ou au système d'alimentation.

Modèles du Canada/des États-Unis

AVIS Ne PAS utiliser de carburant provenant d'une pompe étiquetée E85.

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite en vertu de la réglementation de l'EPA des États-Unis.

Pour faire le plein

⚠ AVERTISSEMENT

- Ne pas laisser un enfant mettre du carburant dans le véhicule.
- Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Retirer le bouchon avec précaution.
- Si on constate une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire vérifier et/ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.
- Les vapeurs de carburant sont inflammables et explosives dans certaines conditions.
- Ne jamais vérifier le niveau d'essence à la lueur d'une flamme.
- Ne pas fumer. Tenir loin des flammes et des étincelles.
- Toujours travailler dans un endroit bien aéré.
- Ne jamais trop remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, le carburant se dilate et risque de déborder.
- Toujours essuyer tout carburant répandu sur le véhicule.

AVIS Ne jamais rien placer sur le bouchon du réservoir; cela pourrait obstruer l'orifice d'aération et le moteur pourrait avoir des ratés.

1. Arrêter le moteur.
2. Ne permettre à personne de demeurer assis sur le véhicule pendant le remplissage.
3. Enlever le bouchon du réservoir d'essence en le desserrant dans le sens antihoraire.
4. Insérer le bec dans le goulot de remplissage.
5. Verser l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Éviter de répandre de l'essence.
6. Cesser de remplir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. **Ne pas trop remplir.**
7. Bien serrer le bouchon de réservoir d'essence dans le sens horaire.



1. Bouchon de réservoir d'essence

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

PÉRIODE DE RODAGE

Utilisation pendant la période de rodage

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

Après la période de rodage, faire inspecter le VTT par un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix. Voir la section *ENTRETIEN*.

- Pendant la période de rodage, éviter:
- D'accélérer ou de décélérer vigoureusement.
 - De tirer une charge.
 - De circuler à plein régime.

Freins

AVERTISSEMENT

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. Il faut être très prudent.

Moteur

AVIS Ne jamais mettre d'huile dans l'essence. Ce VTT est équipé d'un moteur 4-temps. N'ajouter de l'huile que dans la base du moteur.

Pendant la période de rodage, éviter:

- De circuler à plein régime.
- D'actionner l'accélérateur à plus du 3/4 de sa course.
- Les accélérations intenses.
- De rouler à la même vitesse sur de longues périodes.
- La surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

Courroie

Une courroie neuve requiert une période de rodage de 50 km.

CONSIGNES D'UTILISATION

Démarrage du moteur

Conditions requises pour que le moteur démarre

1. Placer le levier sélecteur en position «N».
2. Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur en position «RUN».
3. Insérer la clé dans l'interrupteur d'alumage et tourner à «ON».
4. Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur.

Démarrage à froid

Introduire la clé dans l'interrupteur d'alumage et la tourner à «ON».

REMARQUE: Ne pas oublier de mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur en position «RUN» et d'actionner les freins (avant ou arrière).

Par temps froid, c'est-à-dire sous 0°C, ouvrir complètement l'étrangleur.



ÉTRANGLEUR COMPLÈTEMENT OUVERT

Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le maintenir jusqu'à ce que le moteur démarre.

AVIS Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage du moteur plus de 10 secondes. Laisser refroidir le démarreur entre les tentatives de démarrage. Prendre garde de mettre la batterie à plat.

REMARQUE: On peut utiliser l'accélérateur pour faciliter le démarrage du moteur. Appuyer légèrement sur la manette d'accélérateur; pas trop, sinon l'étrangleur ne sera pas activé.

Relâcher le bouton de démarrage après que le moteur ait démarré.

Après quelques secondes, ramener graduellement le levier d'étrangleur vers une position intermédiaire jusqu'à ce que le régime du moteur soit optimal.

REMARQUE: Un usage excessif de l'étrangleur peut noyer le moteur et rendre le démarrage plus difficile. Consulter la section *DIAGNOSTIC DES PANNES*.

Lorsque le moteur est chaud, fermer le levier d'étrangleur et relâcher les freins.



LEVIER D'ÉTRANGLEUR EN POSITION FERMÉE

Démarrage à chaud

Procéder tel que décrit précédemment mais sans étrangleur. Si le moteur ne démarre pas après 2 tentatives de 5 secondes avec le démarreur électrique, placer le levier d'étrangleur entre les positions ouverte et fermée. Démarrer le moteur sans actionner l'accélérateur. Après quelques secondes, ramener le levier d'étrangleur en position fermée.

Changement de vitesse

Laisser le moteur tourner au ralenti pour qu'il se réchauffe.

Actionner les freins et placer le levier sélecteur à «F» (marche avant) ou «R» (marche arrière).

Relâcher les freins.

AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le VTT.

Appuyer graduellement sur l'accélérateur pour augmenter le régime moteur et ainsi enclencher la transmission à changement de vitesse continu.

Lorsqu'on relâche l'accélérateur, le régime moteur diminue.

AVIS Lorsqu'on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, immobiliser le véhicule et actionner les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

REMARQUE: Si on tente de changer de rapport à haut régime, le moteur s'arrêtera.

Utilisation du dispositif de neutralisation de la marche arrière

Lorsque le levier sélecteur est en position «R», le régime du moteur est limité, ce qui restreint la vitesse en marche arrière.

AVERTISSEMENT

Si on recule dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale en marche arrière.

Pour activer la fonction de neutralisation, appuyer et tenir le bouton de neutralisation, puis appuyer graduellement sur l'accélérateur pour que la puissance du moteur augmente.

AVERTISSEMENT

Ne jamais appuyer sur le bouton de neutralisation si l'accélérateur n'est pas complètement relâché, car on pourrait perdre la maîtrise du véhicule.

Pour arrêter le moteur

AVERTISSEMENT

Éviter de stationner le véhicule dans une pente.

Relâcher l'accélérateur et immobiliser le véhicule.

Actionner le frein de stationnement.

Mettre le levier sélecteur à «F».

Placer l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à «STOP».

Mettre la clé de contact à «OFF».

Retirer la clé de l'interrupteur d'allumage.

PERSONNALISATION DE LA CONDUITE

Réglage de la suspension

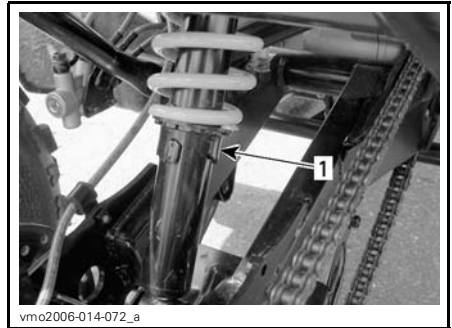
⚠ AVERTISSEMENT

Régler les deux ressorts avant à la même charge. Sinon, il pourrait y avoir perte de maniabilité, de stabilité ou de contrôle, ce qui augmente le risque d'accident.

La précharge du ressort peut varier selon le poids du conducteur. Pour modifier la précharge, tourner la came de précharge dans un sens ou dans l'autre pour comprimer le ressort à la longueur voulue.

Raccourcir les ressorts pour raffermir la suspension et circuler en terrain accidenté.

Allonger les ressorts pour assouplir la suspension et circuler en terrain égal.



SUSPENSION ARRIÈRE

1. Came de précharge



SUSPENSION AVANT

A. Même longueur des deux côtés

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

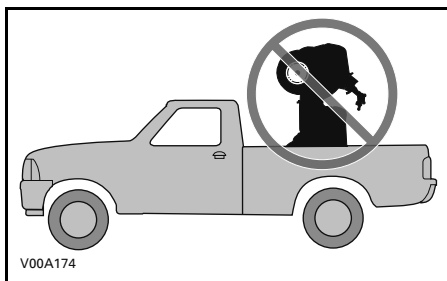
Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

TRANSPORT DU VÉHICULE

Lorsqu'on transporte le véhicule, il faut bien l'arrimer à la remorque ou dans la caisse de la camionnette avec les sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas remorquer ce VTT derrière une voiture ou tout autre véhicule. Se servir d'une remorque. Ne jamais basculer le VTT pour le transporter. Le transporter dans sa position normale de fonctionnement (sur ses quatre roues) et de sorte qu'il fasse face vers l'avant du véhicule.



PARE-CHOCS AVANT — POINTS D'ARRIMAGE DES SANGLES



PARE-CHOCS ARRIÈRE — POINT D'ARRIMAGE DES SANGLES

Placer le robinet d'essence à «OFF».

Mettre le levier sélecteur à «F» et actionner le frein de stationnement.

Arrimer le devant du véhicule par le pare-chocs avant et à l'arrière par le pare-chocs arrière.

AVIS L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

***Cette page est
blanche intentionnellement***

ENTRETIEN

INSPECTION INITIALE

Ce véhicule doit faire l'objet d'un entretien après les 10 premières heures d'utilisation ou 300 km, selon la première éventualité. L'entretien doit être fait par un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix. L'inspection initiale est essentielle, il ne faut pas la négliger.

REMARQUE: Cette inspection est aux frais du client.

Date de l'inspection initiale

Signature du concessionnaire
Can-Am autorisé, de l'atelier de réparation
ou de la personne

Nom du concessionnaire Can-Am autorisé,
de l'atelier de réparation ou de la personne

INSPECTION INITIALE

Remplacer l'huile à moteur
Nettoyer le tamis d'huile à moteur
Inspecter le jeu des soupapes. Ajuster au besoin.
Inspecter le système d'échappement
Inspecter les joints d'étanchéité du moteur
Inspecter les fixations des supports de moteur
Inspecter le bouchon de radiateur
Effectuer un essai de pression du système de refroidissement
Inspecter le filtre à essence
Inspecter les conduits d'essence et les raccords
Effectuer un essai de pression du système d'alimentation
Inspecter le levier et le câble d'accélérateur. Ajuster au besoin.
Ajuster le carburateur
Ajuster l'étrangleur
Inspecter la bougie. Ajuster au besoin.
Inspecter le calage de l'allumage
Inspecter la batterie

INSPECTION INITIALE
Inspecter les faisceaux de fils et les câbles
Inspecter et nettoyer les conduits d'admission et de sortie d'air de la transmission CVC
Inspecter l'huile à boîte de vitesses
Inspecter la chaîne d'entraînement et les pignons
Inspecter les écrous/goujons de roue
Inspecter les fixations du guidon
Inspecter la direction (colonne, roulement, etc.)
Inspecter les embouts de biellette de direction
Inspecter le parallélisme des roues avant
Inspecter le liquide de frein
Inspecter le câble de frein de stationnement. Ajuster au besoin.

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est essentiel pour que l'utilisation du véhicule demeure sécuritaire. Faire l'entretien du véhicule conformément au programme d'entretien.

Un atelier de réparation ou une personne au choix du propriétaire peut procéder à l'entretien, au remplacement ou à la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Les opérations ci-dessous ne requièrent pas de composants ou d'entretien de la part de BRP ou d'un concessionnaire Can-Am autorisé. Bien qu'un concessionnaire Can-Am autorisé possède les connaissances techniques approfondies et les outils nécessaires à l'entretien des VTT Can-Am, la garantie reliée aux émissions n'est pas conditionnelle au recours à un concessionnaire Can-Am autorisé ou à tout autre établissement avec lequel BRP a une relation commerciale. Pour les réclamations de garantie reliées aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation des pièces reliées aux émissions aux concessionnaires Can-Am autorisés. Pour en savoir plus, consulter la section *GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS* plus loin. L'entretien adéquat du VTT est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation de garantie peut être refusée si, entre autres, le propriétaire ou le conducteur a causé le problème en raison d'un entretien ou d'une utilisation inadéquats.

Il faut suivre les instructions sur les exigences en matière de carburant à la section *CARBURANT*. Même si une essence contenant plus de 10% d'éthanol est disponible, l'EPA des É.-U. interdit l'utilisation d'essence contenant plus de 10% d'éthanol pour ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10% d'éthanol dans ce moteur peut endommager le système de contrôle des émissions.

Le programme d'entretien ne dispense pas de faire la vérification de préutilisation.

AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu conformément aux consignes du tableau d'entretien périodique et des procédures d'entretien, son utilisation peut ne pas s'avérer sécuritaire.

CONDITIONS POUSSIÉREUSES DIFFICILES

Directives d'entretien du filtre à air du moteur

L'entretien du filtre à air doit être ajusté en fonction des conditions d'utilisation.

La fréquence d'entretien du filtre à air doit être augmentée selon les conditions de poussière suivantes:

- Conduite sur sable sec
- Conduite sur des surfaces poussiéreuses sèches
- Conduite sur sentiers de gravier sec ou dans des conditions semblables.

REMARQUE: La conduite en groupe dans de telles conditions fait en sorte qu'il faut entretenir le filtre à air encore plus régulièrement.

PROGRAMME D'ENTRETIEN

Assurez-vous d'effectuer l'entretien approprié aux intervalles recommandés comme indiqué dans les tableaux. Certains éléments du programme d'entretien doivent être effectués en fonction du calendrier, quelle que soit la distance ou le temps de fonctionnement.

TOUS LES 500 KM OU AUX 25 HEURES (selon la première éventualité)
Inspecter et nettoyer le filtre à air (plus souvent lorsqu'on utilise le véhicule dans des endroits poussiéreux)
Inspecter et nettoyer le filtre de soupape d'injection d'air (plus souvent lorsqu'on utilise le véhicule dans des endroits poussiéreux)
Inspecter les écrous/goujons de roue
Inspecter les embouts de biellettes de direction
Inspecter les joints à rotule
Inspecter le liquide de frein
Inspecter le câble de frein de stationnement. Ajuster au besoin.
Inspecter les plaquettes de frein (plus souvent lorsqu'on utilise le véhicule dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou en condition mouillée.)

TOUS LES 1 000 KM OU AUX 50 HEURES (selon la première éventualité)
Nettoyer le tamis d'huile à moteur
Inspecter et nettoyer les conduits d'admission et de sortie d'air de la transmission CVC
Inspecter et lubrifier le levier et le câble d'accélérateur. Ajuster au besoin.
Inspecter le calage de l'allumage
Inspecter la batterie
Inspecter les amortisseurs
Inspecter les bras triangulaires
Inspecter les fixations de la carrosserie et du châssis

TOUS LES 2 000 KM OU AUX 100 HEURES OU CHAQUE ANNÉE (selon la première éventualité)
Remplacer l'huile à moteur
Remplacer le filtre à air (plus souvent lorsqu'on utilise le véhicule dans des endroits poussiéreux)
Inspecter le système d'échappement
Nettoyer le pare-étincelles du silencieux
Inspecter les joints d'étanchéité du moteur

**TOUS LES 2 000 KM OU AUX 100 HEURES OU CHAQUE ANNÉE
(selon la première éventualité)**

Inspecter les fixation des supports de moteur

Inspecter le liquide de refroidissement du moteur (toutes les 100 heures, vérifier l'efficacité du liquide de refroidissement)

Inspecter la courroie d'entraînement

Inspecter et nettoyer les poulies motrice et menée

Inspecter le filtre à essence

Inspecter les conduits d'essence et les raccords

Effectuer une vérification d'étanchéité du réservoir d'essence

Ajuster le carburateur

Remplacer la bougie (s'assurer que l'écartement des électrodes de bougie est approprié)

Inspecter les faisceaux de fils et les câbles

Inspecter la chaîne d'entraînement et les pignons

Inspecter les roulements de roue

Inspecter les fixations du guidon

Inspecter la direction (colonne, roulement, etc.) (plus souvent lorsqu'on utilise le véhicule dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou en condition mouillée)

Inspecter le parallélisme des roues avant

Inspecter le bras oscillant

Inspecter le système de freinage (disques, boyaux, etc.)

Inspecter le châssis

**TOUS LES 4 000 KM OU AUX 200 HEURES OU AUX 2 ANS (se-
lon la première éventualité)**

Inspecter le jeu des soupapes. Ajuster au besoin.

Remplacer le liquide de refroidissement du moteur

Inspecter le bouchon du radiateur

Effectuer un essai de pression du système de refroidissement

Remplacer l'huile à boîte de vitesses

Remplacer le filtre à essence

Remplacer le liquide de frein

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et effectuez l'entretien périodique suivant. À défaut de procéder conformément aux procédures d'entretien, vous vous exposez aux risques suivants: pièces brûlantes ou mobiles, électricité, produits chimiques, entre autres.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on doit enlever des dispositifs de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autofreinées, etc.), toujours les remplacer par des neufs.

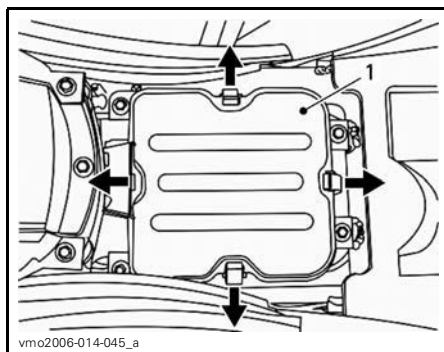
Filtre à air

Dépose du filtre à air

AVIS Ne jamais enlever ni modifier les composants du boîtier de filtre à air. Cela peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager. Le moteur est réglé spécifiquement en fonction de ces composants.

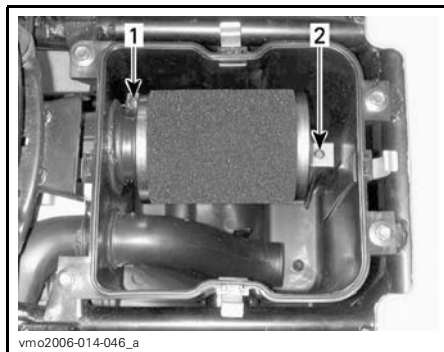
Enlever le siège.

Détacher les colliers et enlever le couvercle du boîtier de filtre à air.



1. Couvercle du boîtier de filtre à air

Desserrer le collier, retirer la vis de fixation puis enlever le filtre à air.



1. Collier
2. Vis de fixation

Nettoyage du filtre à air

1. Vaporiser du NETTOYEUR DE FILTRE À AIR (N/P 219 700 341) ou un équivalent de chaque côté de l'élément en mousse.



219700341

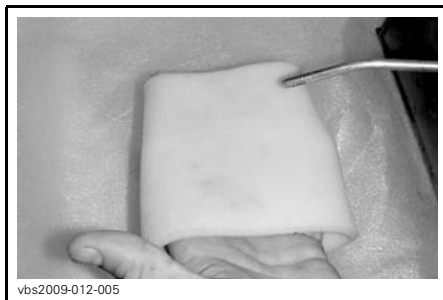
**NETTOYEUR DE FILTRE À AIR
(N/P 219 700 341)**



vbs2009-012-015_a

**TYPIQUE - VAPORISER DU NETTOYEUR DE
CHAQUE CÔTÉ DE L'ÉLÉMENT**

2. Attendre 3 minutes.
3. Comme il est indiqué sur le contenant de nettoyant UNI, rincer à l'eau.
4. Sécher complètement l'élément en mousse.



vbs2009-012-005

TYPIQUE - SEC

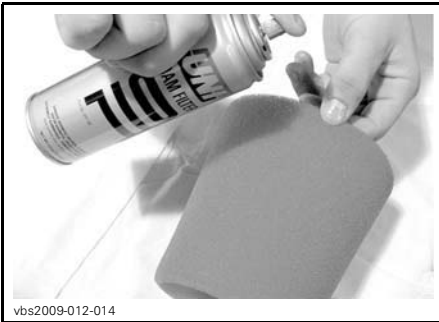
REMARQUE: Une deuxième application de nettoyant peut être nécessaire si la mousse est très sale.

5. Une fois le filtre sec, huiler au moyen d'HUILE POUR FILTRE À AIR (N/P 219 700 340) ou l'équivalent.



219700340

HUILE POUR FILTRE À AIR (N/P 219 700 340)



vbs2009-012-014

TYPIQUE - HUILER L'ÉLÉMENT EN MOUSSE

AVIS Si le filtre n'est pas bien entretenu (lavé et huilé), les performances du moteur pourraient être amoindries ou le moteur pourrait être endommagé.

Installation du filtre à air

Bien remettre les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

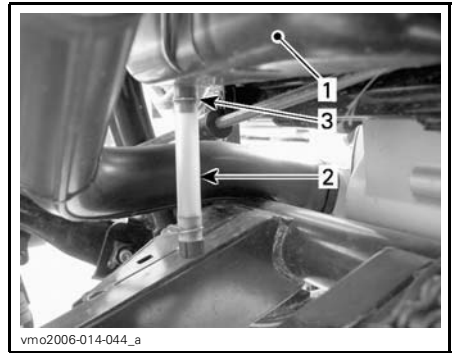
REMARQUE: Bien installer le couvercle du boîtier de filtre à air.

Boîtier de filtre à air

Purge du boîtier de filtre à air

AVIS Ne jamais enlever ni modifier les composants du boîtier de filtre à air. Cela peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager. La carburation du moteur est réglée spécifiquement en fonction de ces composants.

Vérifier périodiquement si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient du liquide ou des dépôts.



vmo2006-014-044_a

TYPIQUE

1. Boîtier de filtre à air
2. Tube de vidange
3. Fixation

Si on découvre du liquide ou des dépôts, presser et enlever la fixation. Sortir le tube de vidange et le vider.

AVIS Ne pas démarrer le moteur si on découvre du liquide ou des dépôts dans le tube de vidange.

Si on découvre du liquide ou des dépôts, inspecter, sécher et possiblement remplacer le filtre à air selon son état.

Huile à moteur

Huile à moteur recommandée

En été, utiliser l'HUILE SEMI-SYNTH. XPS 4-TEMPS (N/P 293 600 121).

En hiver, utiliser l'HUILE SYNTH. XPS 4-TEMPS (N/P 293 600 112).

Si l'huile à moteur XPS n'est pas disponible, utiliser une huile à moteur 5W30 SAE 4-temps qui respecte ou

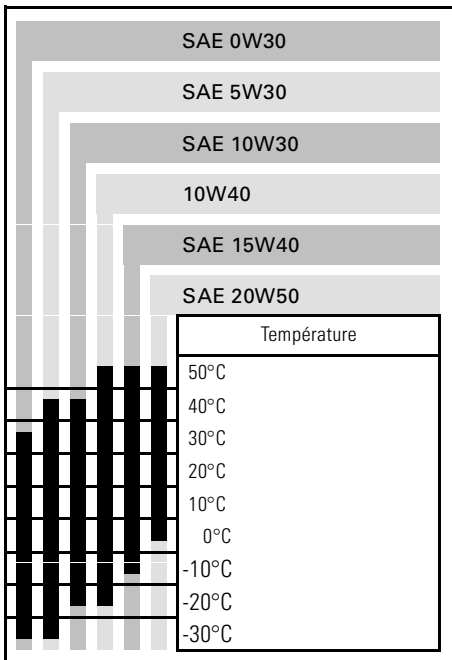
Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

dépasse les exigences de la classe de service SM, SL ou SJ de l'API. Vérifier l'étiquette de l'API sur le récipient d'huile afin de s'assurer qu'elle comporte au moins une des classes ci-dessus. Consulter le tableau de viscosité de l'huile à moteur.

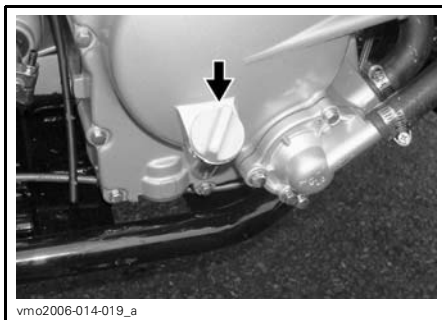
Tableau de viscosité de l'huile à moteur



Niveau d'huile à moteur

AVIS Vérifier le niveau d'huile souvent et ajuster lorsque nécessaire. **Ne pas trop remplir.** Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur et la transmission. Essuyer toute huile renversée.

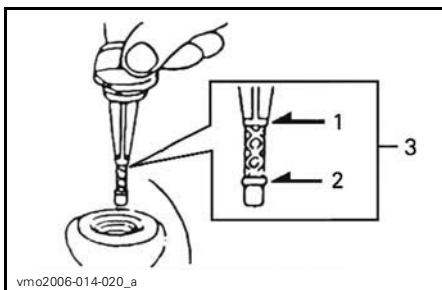
REMARQUE: Lors de la vérification du niveau d'huile, examiner la zone du moteur pour voir s'il y a des fuites.



CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

Le véhicule sur une surface de niveau et le moteur étant froid et arrêté, vérifier le niveau d'huile comme suit:

1. Dévisser la jauge d'huile, la retirer et l'essuyer avec un chiffon.
2. Réinsérer la jauge (ne pas la visser à fond).
3. Sortir de nouveau la jauge et lire le niveau d'huile, qui devrait être égal à ou près de la marque de maximum.



1. Plein
2. Ajouter de l'huile
3. Niveau de fonctionnement

Pour ajouter de l'huile, retirer la jauge. Mettre un entonnoir dans le goulot pour ne pas répandre d'huile.

Verser une petite quantité d'huile et re-vérifier le niveau.

Répéter jusqu'à ce que l'huile atteigne la marque supérieure de la jauge. **Ne pas trop remplir.**

Bien visser la jauge.

Vidange d'huile à moteur

Faire la vidange lorsque le moteur est tiède.

⚠ ATTENTION L'huile à moteur peut être brûlante. Pour éviter toute brûlure potentielle, ne pas enlever le bouchon de vidange du moteur ni le couvercle du tamis à huile si le moteur est chaud. Attendre que l'huile à moteur refroidisse.

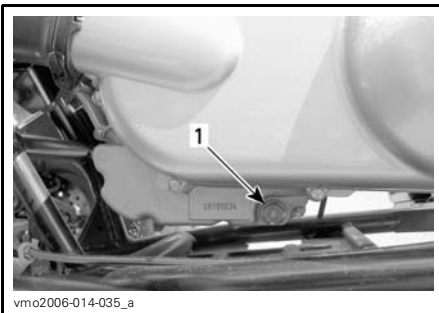
S'assurer que le véhicule est sur une surface de niveau.

Enlever la jauge d'huile.

Nettoyer le moteur autour du bouchon de vidange.

Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange du moteur.

Dévisser le bouchon de vidange.



CÔTÉ GAUCHE, SOUS LE COUVERCLE DE LA TRANSMISSION CVC
1. Bouchon de vidange d'huile

Attendre assez longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler du moteur.

Nettoyer le tamis d'huile. Voir la rubrique *TAMIS D'HUILE* dans cette sous-section.

Nettoyer et vérifier la rondelle du bouchon de vidange et la remplacer au besoin.

Nettoyer le moteur et les surfaces de contact du bouchon de vidange, remettre le bouchon et la rondelle puis serrer à $39 \text{ N}\cdot\text{m} \pm 3.9 \text{ N}\cdot\text{m}$.

Remplir au niveau approprié avec une huile recommandée. Pour connaître la contenance du carter, consulter la section *FICHES TECHNIQUES*.

REMARQUE: La contenance du carter est également indiquée sur la jauge d'huile.

Démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que le tamis d'huile et le bouchon de vidange ne présentent pas de fuite.

Arrêter le moteur. Attendre quelques minutes pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, et vérifier ensuite le niveau d'huile. Rectifier le niveau d'huile au besoin.

Éliminer l'huile usagée conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

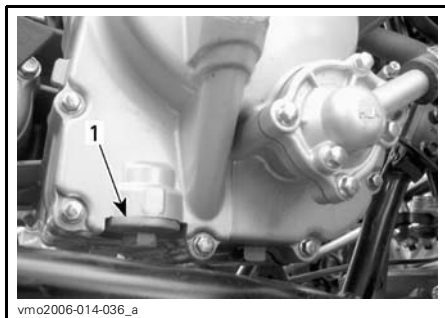
Tamis d'huile

Nettoyage du tamis d'huile

Dévisser le couvercle du tamis d'huile.

Attendre assez longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler de l'orifice du tamis.

Enlever le tamis et le ressort.



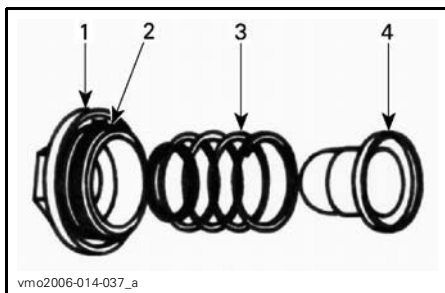
CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Couverture du tamis d'huile

Nettoyer le tamis avec un solvant puis le sécher à l'air comprimé.

⚠ ATTENTION Toujours porter des lunettes et des vêtements de protection. Les produits chimiques peuvent causer des éruptions cutanées et des blessures aux yeux.

REMARQUE: Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.



TYPIQUE

1. Couverture
2. Joint torique
3. Ressort
4. Tamis

Essayer toute huile renversée sur le moteur.

Remettre en place le tamis, le ressort et le joint torique.

Installer et serrer le couvercle à $15\text{ N}\cdot\text{m} \pm 1.5\text{ N}\cdot\text{m}$.

Radiateur

Inspection du radiateur

Avant chaque randonnée, vérifier si le radiateur est propre.

Examiner les ailettes du radiateur. Elles doivent être propres, sans traces de boue, de saleté, de feuilles ni d'autres dépôts pouvant empêcher le radiateur d'assurer un bon refroidissement.

Nettoyage du radiateur

Éliminer le plus de débris possible avec les mains. Si on dispose d'eau à proximité, essayer de rincer les ailettes du radiateur. Ou bien se servir d'un boyau d'arrosage.

⚠ ATTENTION Ne jamais nettoyer le radiateur avec les mains lorsqu'il est chaud. Le laisser d'abord refroidir.

AVIS Soyez prudent quand il s'agit de nettoyer les ailettes du radiateur. N'utiliser aucun objet ou outil pouvant les endommager. Les ailettes sont des pièces très minces conçues pour favoriser un refroidissement efficace. **SI ON UTILISE UN BOYAU POUR LES LAVER, s'assurer que la pression d'eau est faible. NE JAMAIS UTILISER UN NETTOYEUR À HAUTE PRESSION.**

Si le moteur surchauffe même lorsque le radiateur est propre, consulter un concessionnaire Can-Am autorisé.

Liquide de refroidissement du moteur

Liquide de refroidissement recommandé

Utiliser un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destiné spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Remplir le système de refroidissement avec de l'ANTIGEL PRÉMÉLANGÉ BRP (N/P 219 700 362) ou avec un mélange d'eau distillée et d'antigel (50% d'eau et 50% d'antigel).

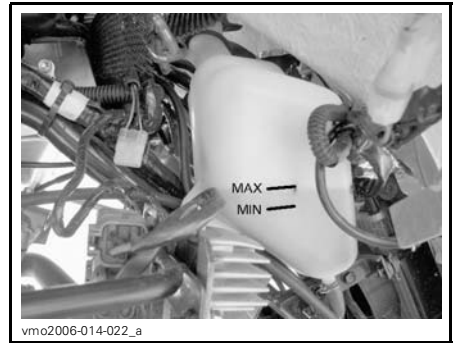
Niveau de liquide de refroidissement

Le réservoir de liquide de refroidissement se trouve sous l'aile avant droite.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement lorsque le moteur est froid. Ne jamais ajouter de liquide dans le système de refroidissement lorsque le moteur est chaud.

AVIS Ne pas utiliser le véhicule lorsque le niveau de liquide de refroidissement est bas. Le moteur pourrait surchauffer et subir de graves dommages.



NIVEAU DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

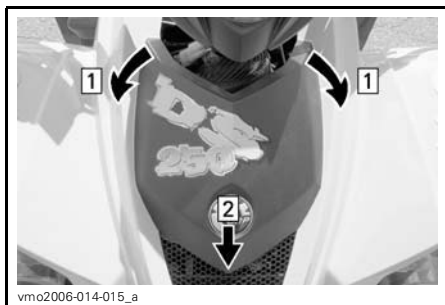
Le véhicule sur une surface de niveau, le liquide de refroidissement doit se trouver entre les marques MIN. et MAX. du réservoir.

REMARQUE: Lorsqu'on vérifie le niveau de liquide de refroidissement à une température inférieure à 20°C, celui-ci peut être légèrement plus bas que la marque MIN.

Pour accéder au réservoir de liquide de refroidissement, retirer le panneau d'accès de l'aile avant.

Soulever la partie arrière du panneau pour faire sortir les languettes des rondelles de caoutchouc.

Tirer le panneau vers l'avant puis le soulever pour faire sortir les languettes inférieures de l'aile avant.



Étape 1: Faire sortir la languette avant des rondelles de caoutchouc

Étape 2: Tirer le panneau vers l'avant puis le soulever pour le retirer

Ajouter du liquide de refroidissement jusqu'à la marque MAX. au besoin. Utiliser un entonnoir pour éviter de renverser du liquide. **Ne pas trop remplir.**

Remettre le bouchon du réservoir.

Remettre le panneau d'accès de l'aile avant.

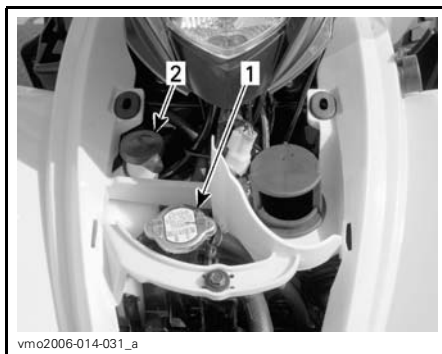
Si on ajoute du liquide de refroidissement dans le réservoir, vérifier aussi le niveau dans le radiateur. Ajouter du liquide au besoin.

⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon du radiateur lorsque le moteur est chaud.

REMARQUE: Si le système de refroidissement a souvent besoin de liquide, il y a probablement des fuites ou des anomalies au niveau du moteur. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Pour accéder au radiateur, retirer le panneau d'accès de l'aile avant (voir la procédure plus haut).



TYPIQUE

1. Bouchon du radiateur
2. Bouchon du réservoir de liquide de refroidissement

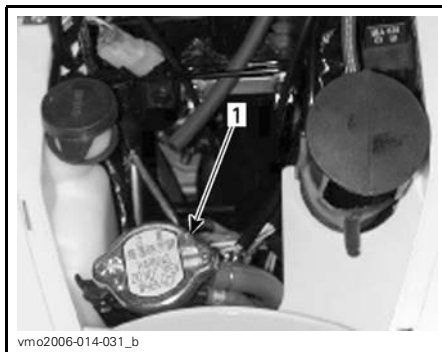
Remplacement du liquide de refroidissement

⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon du radiateur ou le bouchon de vidange quand le moteur est chaud.

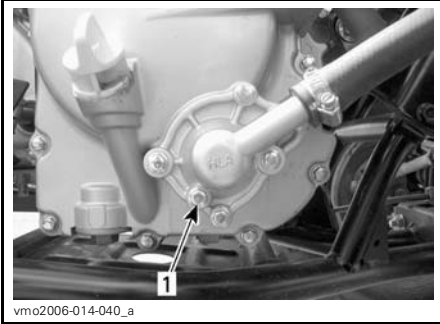
Enlever le panneau d'accès de l'aile avant.

Dévisser le bouchon du radiateur puis l'enlever.



1. Bouchon du radiateur

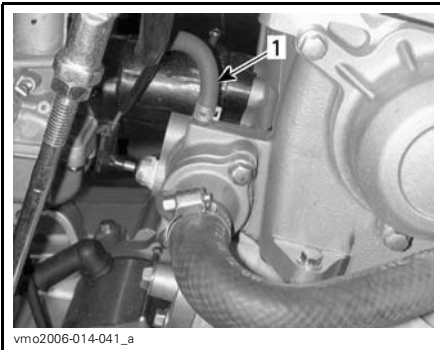
Dévisser le bouchon de vidange du système de refroidissement à la droite du moteur et vider le liquide de refroidissement dans un contenant approprié.



vmo2006-014-040_a

1. Bouchon de vidange du système de refroidissement

Débrancher le boyau de dérivation du logement de thermostat.

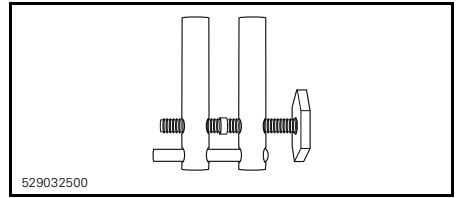


vmo2006-014-041_a

1. Boyau de dérivation

Vidanger complètement le système et réinstaller le bouchon de vidange.

Installer un GRAND PINCE-BOYAU (N/P 529 032 500) sur le boyau entre le radiateur et le logement de thermostat.



529032500



vmo2006-014-043_a

EMPLACEMENT DU PINCE-BOYAU

Soulever l'avant du véhicule assez haut pour que les roues avant ne touchent plus au sol.

Remplir le radiateur jusqu'à ce que le liquide de refroidissement atteigne le raccord du boyau de dérivation du logement de thermostat.

Installer le boyau de dérivation puis enlever le pince-boyau.

REMARQUE: Si aucun liquide ne sort par le raccord du boyau de dérivation, pomper plusieurs fois le boyau inférieur du radiateur jusqu'à ce que du liquide sorte.

Remplir complètement le radiateur.

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement dans le réservoir et ajuster au besoin.

Laisser tourner le moteur au ralenti sans remettre le bouchon du radiateur. Ajouter lentement du liquide de refroidissement au besoin.

À cette étape, attendre que le moteur atteigne sa température de fonctionnement normale. Appuyer sur l'accélérateur deux ou trois fois. Ajouter ensuite du liquide de refroidissement au besoin.

Remettre le bouchon du radiateur. Vérifier si les connexions présentent des fuites et s'il y a assez de liquide de refroidissement dans le réservoir.

Installer le panneau d'accès.

Pare-étincelles

Nettoyage du pare-étincelles

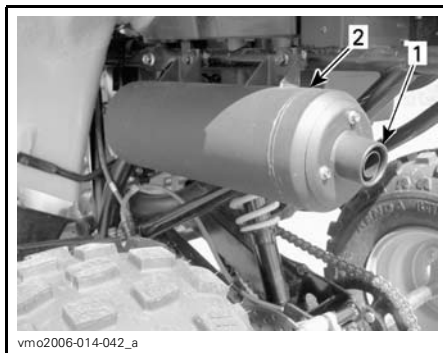
Purger régulièrement le silencieux de toute accumulation de calamine.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais effectuer cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. S'assurer de l'absence de matières combustibles à proximité. Porter des verres de protection et des gants. Respecter toutes les lois et réglementations en vigueur.

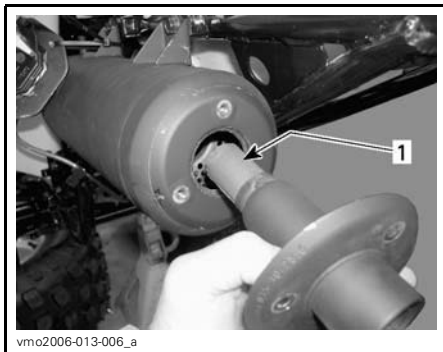
Placer le levier sélecteur à la position «F» et actionner le frein de stationnement.

Enlever le pare-étincelles du silencieux.



TYPIQUE

1. Retirer l'extrémité du silencieux
2. Silencieux



TYPIQUE

1. Pare-étincelles

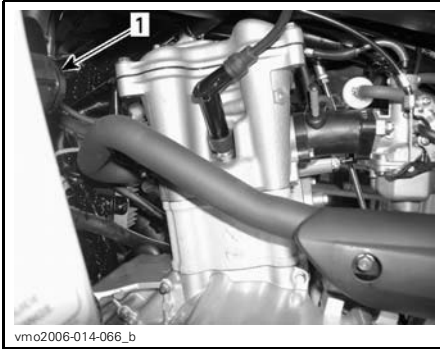
Enlever tout dépôt de calamine du pare-étincelles avec une brosse.

REMARQUE: Utiliser une brosse souple. Attention de ne pas endommager le pare-étincelles.

Réinstaller le pare-étincelles dans le silencieux.

Soupape d'injection d'air

Nettoyage du filtre de la soupape d'injection d'air



vmo2006-014-066_b

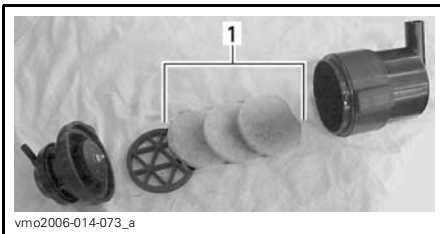
CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Soupape d'injection d'air

Débrancher les conduits de la soupape d'injection d'air.

Retirer la soupape de son support.

Tout en tenant une moitié de la soupape, tourner l'autre moitié dans le sens antihoraire pour ouvrir la soupape.



vmo2006-014-073_a

1. Filtres

Verser du NETTOYEUR DE FILTRE À AIR (N/P 219 700 341) ou l'équivalent dans un seau et y mettre les filtres à tremper.

Pendant que les filtres trempent dans la solution nettoyante, nettoyer l'intérieur de la soupape d'injection d'air.

Rincer les filtres à l'eau tiède pour enlever la solution nettoyante et laisser ensuite les filtres sécher complètement.

REMARQUE: Si, après ce lavage, les filtres sont toujours sales, les remplacer.

Une fois les filtres secs, remettre en place les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

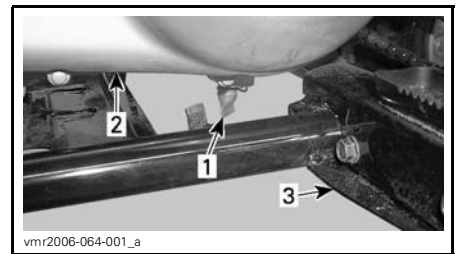
Courroie d'entraînement

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour la faire inspecter ou remplacer.

Couvercle de transmission CVC

Vidange du couvercle de transmission CVC

Chaque fois qu'on pense que de l'eau s'est infiltrée dans le couvercle de la transmission CVC, enlever le tube de vidange pour vider le carter de la transmission.



vmr2006-064-001_a

1. Tube de vidange du couvercle de transmission CVC
2. Couvercle de transmission CVC
3. Repose-pied gauche

Huile de boîte de vitesses

Huile recommandée de boîte de vitesses

Utiliser 800 ml d'HUILE DE CARTER DE CHAÎNE XPS (N/P 415 129 500) ou une huile de carter de chaîne SAE 75W 90 équivalente.

AVIS Lors de l'entretien de la boîte de vitesses, ne pas employer d'autre huile que celle recommandée.

Niveau d'huile de la boîte de vitesses

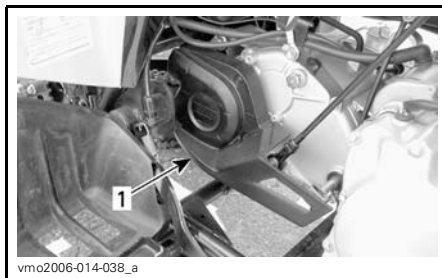
On ne peut pas vérifier le niveau d'huile de la boîte de vitesses puisque ce VTT n'est pas pourvu d'une jauge de niveau d'huile.

La seule façon de s'assurer que le niveau est adéquat est de vidanger la boîte de vitesses puis de la remplir avec la quantité d'huile appropriée. Voir *VIDANGE D'HUILE DE LA BOÎTE DE VITESSES* pour savoir comment procéder.

Vidange d'huile de la boîte de vitesses

Mettre le véhicule sur une surface de niveau.

Enlever le protecteur de chaîne d'entraînement.

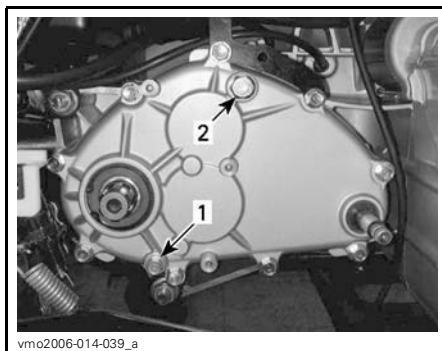


1. Protecteur de chaîne d'entraînement

Nettoyer les bouchons de remplissage et de vidange.

Enlever le bouchon de remplissage de la boîte de vitesses et la rondelle.

Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange de la boîte de vitesses, puis retirer le bouchon de vidange.



1. Bouchon de vidange de la boîte de vitesses
2. Bouchon de remplissage de la boîte de vitesses

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

REMARQUE: Pour vider complètement la boîte de vitesses, pencher le véhicule vers la droite à l'aide d'un cric placé sous le repose-pied gauche.

Quand la boîte de vitesses est vide, installer le bouchon de vidange et une rondelle neuve puis serrer à $9\text{N}\cdot\text{m} \pm 0.9\text{N}\cdot\text{m}$. Enlever la chandelle d'en dessous du repose-pied gauche.

AVIS Ce VTT n'est pas pourvu d'une jauge de niveau d'huile pour vérifier le niveau d'huile. S'assurer que la boîte de vitesse est complètement vide avant de la remplir avec la quantité d'huile appropriée.

Verser dans la boîte de vitesses 800 ml d'HUILE DE CARTER DE CHAÎNE XPS (N/P 415 129 500) ou d'une huile de carter de chaîne SAE 75W 90 équivalente.

REMARQUE: La contenance de la boîte de vitesses est également indiquée sur le couvercle de la boîte.

AVIS Lors de l'entretien de la boîte de vitesse, ne pas utiliser d'autre huile que celle recommandée.

Remettre le bouchon de remplissage d'huile. Le serrer à $39\text{N}\cdot\text{m} \pm 3.9\text{N}\cdot\text{m}$.

Câble d'accélérateur

Vérification du câble d'accélérateur

Vérifier si le câble d'accélérateur est excessivement usé, enroulé ou effiloché. S'assurer que le câble bouge librement.

⚠ AVERTISSEMENT

Le câble d'accélérateur doit être remplacé s'il est usé, effiloché ou endommagé.

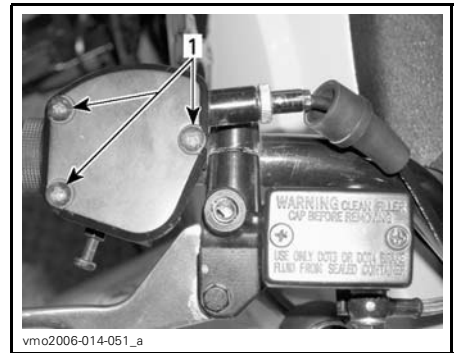
Lubrification du câble d'accélérateur

Lubrifier le câble d'accélérateur avec un lubrifiant pour câble à base de silicone.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours utiliser un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant, à base d'eau par exemple, pourrait empêcher le bon fonctionnement de l'accélérateur/du câble.

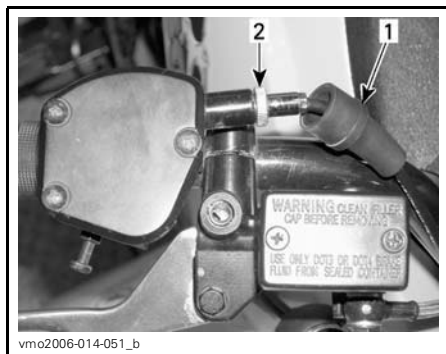
Ouvrir le logement de la manette d'accélérateur.



1. Enlever les vis

Glisser le protecteur vers l'arrière pour découvrir le tendeur de câble.

Dévisser l'écrou autobloquant du tendeur de câble, puis visser le tendeur pour relâcher la tension du câble.



1. Protecteur
2. Tendeur de câble

Retirer le câble de la manette d'accélérateur.

REMARQUE: Glisser le câble dans la fente de l'attache et retirer l'extrémité du câble de l'attache.

Enlever le capuchon sur le dessus du carburateur.

Éloigner le capuchon du corps du carburateur et placer un chiffon en dessous du capuchon pour absorber le surplus de lubrifiant.

Placer le HUILEUR DE CÂBLE (N/P 529 035 738) sur le câble.



Insérer l'aiguille du vaporisateur dans l'orifice du huileur.

⚠ ATTENTION Toujours porter des verres de protection et des gants lorsqu'on lubrifie un câble.

REMARQUE: Mettre un chiffon autour du huileur de câble pour éviter que le lubrifiant se répande.

Vaporiser du lubrifiant dans le câble d'accélérateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'extrémité reliée au carburateur.

Laisser pendre le câble une quinzaine de minutes ou jusqu'à ce que le lubrifiant cesse de s'écouler du câble.

Réinstaller le capuchon du carburateur.

Réinstaller et régler le câble.

Réglage du câble d'accélérateur

Vérifier le jeu de la manette d'accélérateur. Régler au besoin.

REMARQUE: S'il est impossible obtenir le bon réglage, voir un concessionnaire Can-Am autorisé.

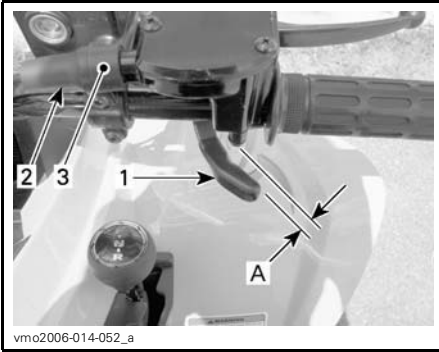
Le jeu normal de l'accélérateur est de 1 mm à 3 mm.

REMARQUE: Mesurer le jeu à l'extrémité de la manette d'accélérateur.

Pour faire le réglage du câble, glisser le protecteur vers l'arrière pour découvrir le tendeur de câble d'accélérateur.

Desserrer l'écrou autobloquant puis tourner le tendeur pour obtenir un jeu approprié de manette d'accélérateur.

Serrer l'écrou autobloquant et réinstaller le protecteur.



RÉGLAGE DU JEU DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR

1. Manette d'accélérateur
 2. Protecteur
 3. Tendeur de câble
- A. 1 mm à 3 mm

Le levier sélecteur au point mort, démarrer le moteur.

Vérifier si le câble d'accélérateur est bien réglé en tournant le guidon complètement à droite, puis complètement à gauche. Si le régime du moteur augmente, régler de nouveau le jeu de la manette d'accélérateur.

S'assurer que le câble d'accélérateur est acheminé convenablement et qu'il ne reste pas coincé sur quoi que ce soit lorsqu'on tourne le guidon.

Bougie

Dépose de la bougie

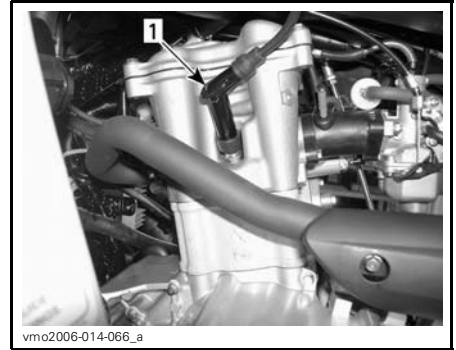
⚠ ATTENTION Toujours porter des verres de protection lorsqu'on se sert d'air comprimé.

Débrancher le câble de bougie de la bougie.

Dévisser la bougie d'un tour.

Si possible, nettoyer la bougie et la culasse à l'air comprimé.

Dévisser complètement la bougie et l'enlever du moteur.



CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bougie

Installation de la bougie

Avant d'installer la bougie, s'assurer que la surface de contact de la culasse et de la bougie n'est pas sale.

Avec une jauge d'épaisseur, régler l'écartement des électrodes à 0.8 mm.

Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets de la bougie.

Serrer la bougie à la main dans la culasse, puis avec une clé dynamométrique et une douille appropriée.

Serrer la bougie à $11 \text{ N}\cdot\text{m} \pm 1.1 \text{ N}\cdot\text{m}$.

Batterie

Pour accéder à la batterie, enlever le siège.

Entretien de la batterie

⚠ ATTENTION Ne jamais charger la batterie quand elle est en place dans le véhicule.

Ces VTT sont munis d'une batterie VRLA, ce qui signifie «Valve Regulated Lead Acid», ou «au plomb-acide à régulation par soupape». Cette batte-

rie ne requiert aucun entretien; il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

AVIS Ne jamais retirer le capuchon d'étanchéité de la batterie.

Vérification de la batterie

Vérifier si les branchements de la batterie sont bien serrés et propres.

Vérifier le support de la batterie.

Dépose de la batterie

AVIS Toujours débrancher le câble négatif NOIR d'abord.

Débrancher le câble négatif NOIR.

Débrancher le câble positif ROUGE.

Enlever la sangle.

Enlever la batterie du véhicule.

Nettoyage de la batterie

Nettoyer la batterie, son boîtier, les câbles et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Avec une brosse métallique, enlever la rouille des connexions électriques et des bornes. Nettoyer le dessus de la batterie avec une brosse douce et du savon qui dissout la graisse, ou avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Enduire les bornes de la batterie de GRAISSE DIÉLECTRIQUE (N/P 293 550 004) ou l'équivalent pour les protéger de l'oxydation.

Installation de la batterie

Remettre la batterie dans le véhicule.

AVIS Toujours rebrancher le câble positif ROUGE d'abord, puis le câble négatif NOIR.

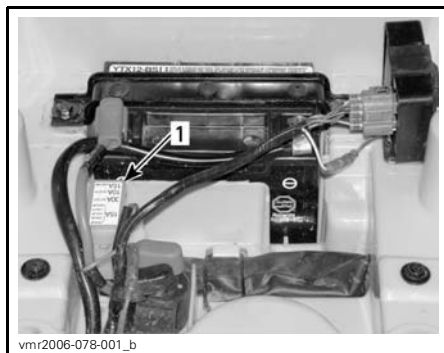
Fusibles

Le système électrique est protégé par des fusibles.

Si un fusible est en circuit ouvert ou grillé, le remplacer par un autre de même calibre.

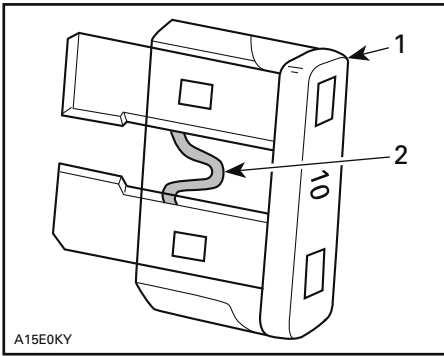
AVIS Ne pas utiliser un fusible de calibre supérieur; cela pourrait causer des dommages importants aux composants du système électrique.

Les fusibles se trouvent dans le compartiment d'entretien sous le siège. Retirer le siège pour accéder au porte-fusibles.



1. Porte-fusibles

Pour retirer un fusible, retirer le couvercle du porte-fusibles, puis tirer simplement dessus. Vérifier si le filament est fondu.



A15E0KY

1. Fusible
2. Vérifier s'il est fondu

REMARQUE: Le calibre du fusible et le circuit qu'il protège sont illustrés sur le porte-fusibles.

Feux

Phares

Remplacement de l'ampoule de phare

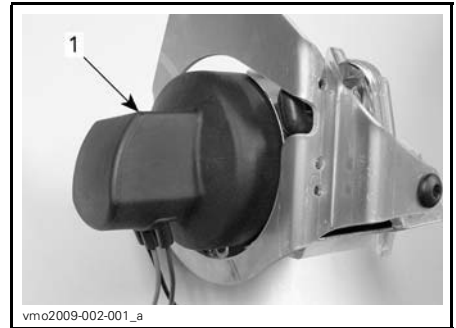
AVIS Ne jamais toucher la partie de verre d'une ampoule halogène avec les doigts; cela réduit sa durée. Si on a touché à la partie de verre, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le film gras laissé par les doigts.

REMARQUE: Dans les illustrations qui suivent, le logement du phare a été enlevé du véhicule pour faciliter la compréhension.

Pour remplacer une ampoule de phare, procéder comme suit.

S'assurer que l'interrupteur d'allumage est à «OFF».

Enlever le protecteur de caoutchouc du logement de phare.



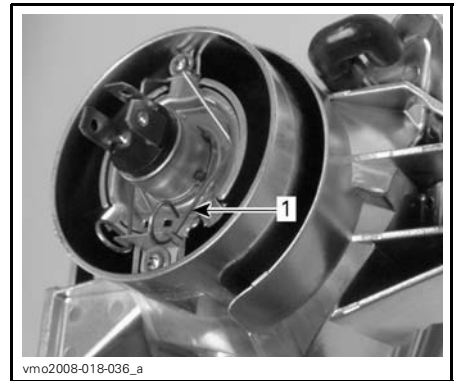
vmo2009-002-001_a

TYPIQUE

1. Protecteur de caoutchouc

Débrancher le connecteur électrique de l'ampoule.

Pousser les extrémités de la pince de retenue vers l'avant, puis vers l'extérieur pour déverrouiller l'ampoule du phare.

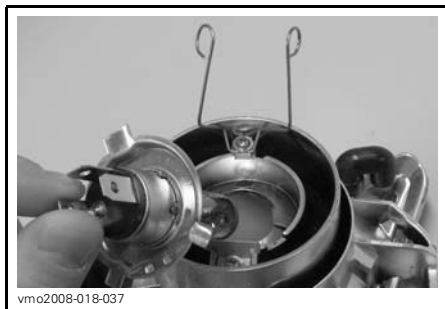


vmo2008-018-036_a

TYPIQUE

1. Pince de retenue

Soulever la pince de retenue, puis retirer l'ampoule.



TYPIQUE

Installer une ampoule neuve. Ne pas toucher la partie de verre d'une ampoule neuve avec les doigts.

Vérifier le fonctionnement du phare après avoir remplacé l'ampoule.

Bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

Réglage de la visée du faisceau des phares

Procéder comme suit pour régler la visée du faisceau des phares.

Desserrer les vis identifiées sur les photos suivantes mais ne pas les enlever.



1. Vis à desserrer

Régler l'angle du logement de phare à la main.

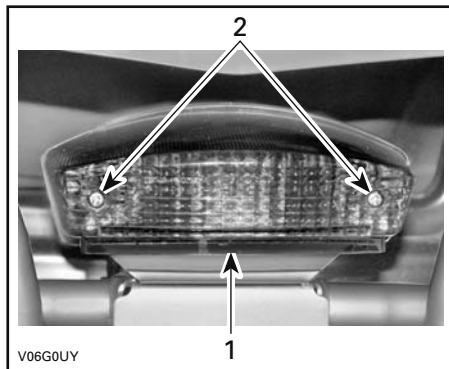
Régler les deux phares à la même hauteur.

Serrer les boulons une fois le réglage fait.

Remplacement de l'ampoule de feu arrière

S'assurer que l'interrupteur d'allumage est à «OFF».

Dévisser les vis de la lentille et enlever la lentille pour accéder à l'ampoule.



1. Lentille
2. Vis

Enfoncer l'ampoule dans sa douille et, tout en maintenant une pression, la tourner dans le sens antihoraire pour la retirer de sa douille.

Pour poser l'ampoule neuve, l'enfoncer puis la maintenir tout en la tournant dans le sens horaire pour la verrouiller dans sa douille.

Vérifier le fonctionnement du phare après avoir remplacé l'ampoule.

Remettre la lentille.

Chaîne d'entraînement et pignons

AVIS Vérifier si la chaîne d'entraînement est bien réglée et lubrifiée avant chaque randonnée.

ATTENTION S'assurer que le moteur est arrêté et que le frein de stationnement est enclenché avant de vérifier, régler ou lubrifier la chaîne d'entraînement.

AVIS Ne jamais conduire le VTT si la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop serrée, car les composants du système d'entraînement pourraient subir de graves dommages.

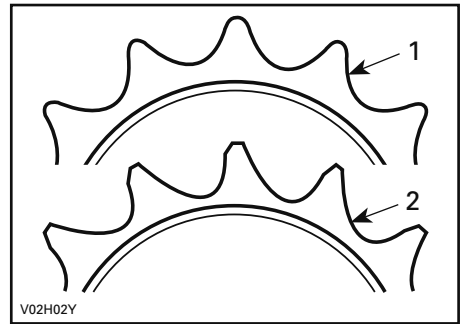
Inspection de la chaîne d'entraînement et des pignons

La chaîne de ce VTT est munie de goupilles et de rouleaux à lubrification permanente scellés par joints toriques. Vérifier la chaîne d'entraînement avant d'utiliser le véhicule.

Vérifier le jeu de la chaîne d'entraînement et le régler au besoin.

S'assurer qu'aucun joint torique ou rouleau manque ou est endommagé.

Vérifier que l'essieu à pignon et les pignons ne sont pas déformés, usés ou endommagés.



1. En bon état
2. À remplacer

AVIS Remplacer la chaîne et les pignons pour éviter qu'ils ne s'usent prématurément. Installer une nouvelle bague de retenue chaque fois qu'un pignon est enlevé.

Lubrification de la chaîne d'entraînement

AVIS Ne jamais utiliser un jet à haute pression ou de la gazoline pour nettoyer la chaîne, car cela pourrait endommager les joints toriques et causer leur usure prématurée. De plus, la chaîne d'entraînement pourrait se briser.

Nettoyer les côtés de la chaîne avec un chiffon sec.

REMARQUE: Ne pas nettoyer la chaîne avec une brosse.

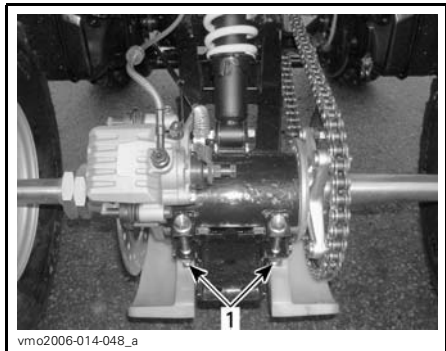
N'utiliser qu'un lubrifiant à chaîne d'entraînement recommandé. D'autres lubrifiants à chaîne peuvent contenir un solvant nuisible aux joints toriques.

Réglage de la chaîne d'entraînement

REMARQUE: Régler la chaîne d'entraînement tandis que le conducteur (ou une personne du même poids) est sur le véhicule.

Placer le VTT sur une surface de niveau et mettre le levier sélecteur au point mort.

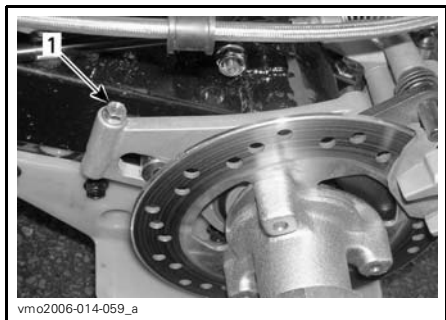
Desserrer les boulons de blocage du tendeur de chaîne.



TYPIQUE

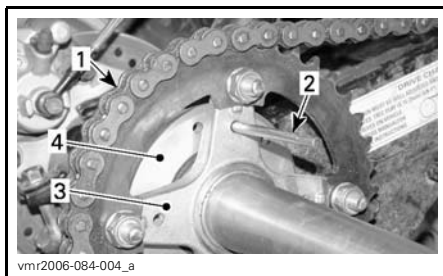
1. Boulons de blocage du tendeur de chaîne

Desserrer le boulon du support d'étrier.



1. Boulon du support d'étrier

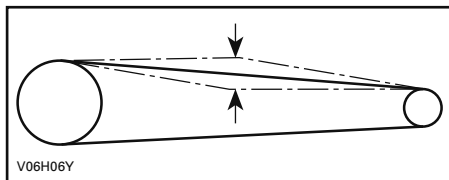
Insérer le loquet du tendeur dans le moyeu du pignon, puis dans le tendeur de chaîne.



1. Chaîne d'entraînement
2. Loquet de tendeur
3. Moyeu de pignon
4. Tendeur de chaîne

Régler la flèche de la chaîne en déplaçant le VTT lentement vers l'avant ou vers l'arrière.

La flèche sur le dessus de la chaîne devrait être entre 15 mm et 25 mm.



FLÈCHE DE LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT ENTRE 15 MM ET 25 MM

Serrer les boulons de blocage du tendeur de chaîne à $62 \text{ N}\cdot\text{m} \pm 6 \text{ N}\cdot\text{m}$ et le boulon de support d'étrier à $12 \text{ N}\cdot\text{m} \pm 1.2 \text{ N}\cdot\text{m}$.

AVIS Ne jamais conduire le VTT si la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop serrée, car les composants du système d'entraînement pourraient subir de graves dommages.

Une fois le réglage effectué, répéter l'opération ci-dessus pour vérifier la flèche plusieurs fois à différents endroits sur la chaîne.

Pneus et roues

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. Un pneu trop mou risque de se dégonfler d'avantage et de tourner sur la jante. Un pneu trop dur risque d'éclater. Toujours respecter les pressions recommandées. **NE JAMAIS** régler la pression des pneus en dessous du minimum; le pneu pourrait sortir de la jante. Comme ce sont des pneus à basse pression, on recommande d'employer une pompe manuelle.

Vérifier la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Révérifier la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la trousse d'outils.

PRESSION DES PNEUS

Jusqu'à 150 kg	AVANT/ARRIÈRE
	Max. 34 kPa
	Min. 26 kPa

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe et un nécessaire de réparation.

État des pneus et des roues

Vérifier si les pneus sont endommagés ou usés. Les remplacer au besoin.

Ne pas permuter les pneus car les pneus avant et arrière sont de taille différente. Les pneus sont directionnels. Il faut donc veiller à maintenir leur sens de rotation pour assurer le bon fonctionnement du véhicule.

Il faut parfois retirer les écrous de roue et enduire les goujons de lubrifiant antigrippage pour faciliter la dépose. Surtout quand on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue.

Enlever un écrou à la fois, le lubrifier, puis l'installer et le resserrer à $50 \text{ N}\cdot\text{m} \pm 5 \text{ N}\cdot\text{m}$.

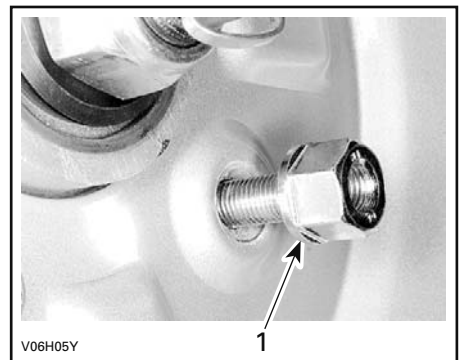
Dépose et installation d'une roue

Desserrer légèrement les écrous de roue, puis soulever le véhicule.

Placer un support sous le véhicule.

Dévisser les écrous de roue, puis enlever la roue.

Au moment de remettre la roue, appliquer un lubrifiant antigrippage sur les filets du goujon. Serrer les écrous progressivement, en ordre entrecroisé, puis serrer finalement à $50 \text{ N}\cdot\text{m} \pm 5 \text{ N}\cdot\text{m}$.



TYPIQUE

1. Côté conique de l'écrou

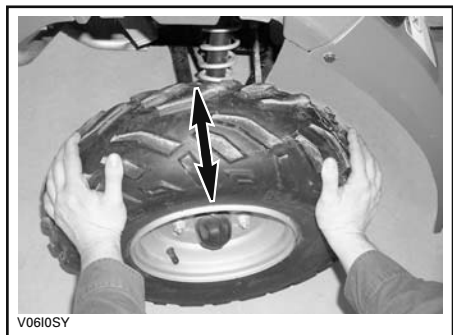
COUPLE DES ÉCROUS DE ROUE	
AVANT ET ARRIÈRE	50 N•m ± 5 N•m

AVIS Toujours utiliser les écrous de roue recommandés. D'autres écrous risquent d'endommager la jante.

Roulements de roue

État des roulements de roue

Tirer et pousser sur chaque roue pour vérifier s'il y a un jeu. Si l'on constate un jeu, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.



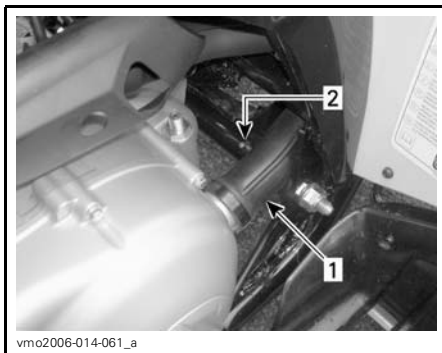
TYPIQUE

Suspension

Lubrification de la suspension

Bras oscillant

Lubrifier les pivots du bras oscillant avec de la GRAISSE POUR SUSPENSION (N/P 293 550 033) synthétique ou l'équivalent.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Conduit de la transmission CVC
2. Raccord de graissage

Inspection de la suspension

Amortisseurs

Vérifier si les amortisseurs présentent des fuites d'huile et si les fixations sont solides. En cas de fuite ou d'autre anomalie, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Bras oscillant

Vérifier si le bras oscillant est déformé, fissuré ou plié. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé si on décèle une de ces situations.

Bras triangulaires

Vérifier si les bras triangulaires sont fissurés, pliés ou endommagés. Au besoin, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Freins

⚠ AVERTISSEMENT

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. Il faut être très prudent.

Liquide de frein recommandé

Toujours utiliser un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4.

AVIS Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé, et ne pas mélanger différents liquides pour obtenir un niveau approprié.

Niveau de liquide de frein

Le véhicule sur une surface de niveau, vérifier le niveau du liquide de frein dans le réservoir. Le liquide doit être au-dessus de la marque MIN.

Ajouter du liquide au besoin. **Ne pas trop remplir.**

Nettoyer le bouchon du réservoir avant de le remettre en place.

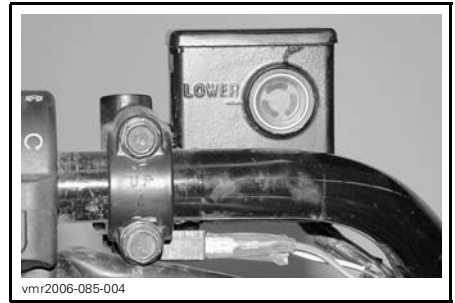
AVIS N'utiliser que du liquide de frein DOT 4 provenant d'un récipient scellé. Ne pas utiliser de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

REMARQUE: Un niveau de liquide bas peut être le symptôme de fuites ou d'une usure avancée des plaquettes. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Réservoirs de liquide au niveau du guidon

Orienter les roues droit devant pour faire en sorte que les réservoirs soient de niveau. Vérifier le niveau de liquide de frein; le réservoir est plein lorsque le liquide atteint le haut de la fenêtre.

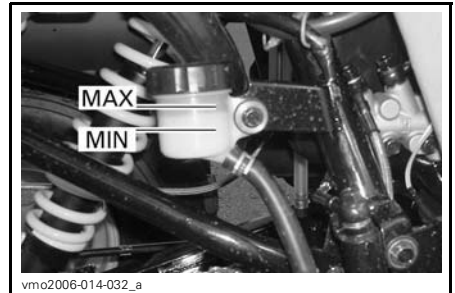
Vérifier l'état du soufflet du levier. Rechercher toute fissure, déchirure ou autres dommages. Remplacer au besoin.



TYPIQUE — RÉSERVOIR GAUCHE DE LIQUIDE FREIN ARRIÈRE

Réservoir de liquide arrière

Le véhicule étant sur une surface de niveau, le niveau de liquide de frein doit se situer entre les marques MIN. et MAX.



SOUS L'AILE ARRIÈRE DROITE

Remplacement du liquide de frein

⚠ AVERTISSEMENT

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour la vidange du liquide de frein.

Inspection des freins

⚠ ATTENTION Les freins peuvent être brûlants après une utilisation prolongée du véhicule et peuvent causer des brûlures. Attendre que les freins refroidissent.

Le système de freinage est hydraulique et ne nécessite aucun réglage.

Pour que les freins demeurent en bon état, vérifier:

- Le niveau de liquide de frein
- Que le système de freinage ne présente aucune fuite
- Si les freins sont spongieux
- Si les freins sont propres
- Si les disques sont très usés
- Si les plaquettes sont usées, endommagées ou desserrées.

LIMITES D'USURE	
ÉPAISSEUR DES PLAQUETTES	2 mm
ÉPAISSEUR DES DISQUES	2 mm
GAUCHISSEMENT MAXIMAL DES DISQUES	0.15 mm

Si on décèle un problème de freins, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.



AVERTISSEMENT

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour tout entretien du système de freinage.

Châssis

Fixations du châssis

S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Resserrer au besoin.

ENTRETIEN DU VÉHICULE

Entretien d'après-utilisation

Si le véhicule est utilisé en milieu salin, il est impératif de le rincer à l'eau douce pour le préserver, ainsi que ses composants, de la corrosion. On recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques. Utiliser le LUBRI-FIANT XPS (N/P 293 600 016) ou l'équivalent. Faire cette opération à la fin de chaque journée d'utilisation.

Après une randonnée dans la boue, on recommande de rincer le véhicule ainsi que ses composants, et de nettoyer le feu arrière et les phares. Consulter *NETTOYAGE ET PROTECTION DU VÉHICULE*.

Nettoyage et protection du véhicule

AVIS Ne jamais utiliser un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule; **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRESSION** (avec un boyau d'arrosage par exemple). Une pression élevée pourrait causer des dommages électriques ou mécaniques.

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement afin de prévenir la rouille.

Au besoin, laver les pièces de la carrosserie avec de l'eau tiède et un détergent doux. Appliquer une cire non abrasive.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE



AVERTISSEMENT

Faire vérifier le système d'alimentation par un concessionnaire Can-Am autorisé tel que prescrit dans le *PROGRAMME D'ENTRETIEN*.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de quatre mois, il importe de le remettre correctement.

Lorsqu'on utilise le VTT après une période de remisage, une préparation s'impose.

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour faire préparer le véhicule en vue du remisage ou du début de la saison.

INFORMATION TECHNIQUE

IDENTIFICATION DE VOTRE VÉHICULE

Les principaux composants de votre véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte. Le concessionnaire Can-Am autorisé a également besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. On vous recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurance.

Emplacement du numéro d'identification du véhicule



TYPIQUE

1. Modèle
2. NIV (Numéro d'Identification du Véhicule)

Emplacement du numéro d'identification du moteur



vmo2006-014-005_a

RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS)

Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes:

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif ou d'un élément structural incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'on a procédé à la dépose ou à la mise hors d'usage d'un tel dispositif ou d'un élément structural.

Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de traficage:

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

VALEURS D'ÉMISSIONS SONORES ET DE VIBRATIONS (HORS DU CANADA/DÉS ÉTATS-UNIS)

MODÈLE		DS 250
VALEURS D'ÉMISSIONS SONORES ET DE VIBRATIONS ¹		
Bruit	Pression acoustique (L _{pA})	80 dB @ 3250 tr/min (incertitude (K _{pA}) 3 dB)
Vibrations	Système main/bras	<2.5 m/s ² @ 3250 tr/min
	Ensemble du corps au niveau du siège	<0.5 m/s ² @ 3250 tr/min
¹ : Les valeurs d'émissions sonores et de vibrations sont mesurées conformément à la norme EN 15997:2011 sur une surface asphaltée, au point mort.		

La déclaration de conformité CE n'apparaît pas dans cette version du guide du conducteur.

Veillez vous reporter à la version imprimée qui accompagnait votre véhicule.

FICHES TECHNIQUES

MODÈLE		DS 250
MOTEUR		
Type		4-temps. À simple arbre à cames en tête, refroidi par liquide
Nombre de cylindre		1
Nombre de soupapes		4 soupapes à poussoirs mécaniques (réglables)
Jeu des soupapes	Admission	0.08 mm à 0.12 mm
	Échappement	0.13 mm à 0.17 mm
Cylindrée		249.4 cm ³
Alésage		71 mm
Course		63 mm
Système de démarrage		Démarrateur électrique
Taux de compression		10.6:1
Lubrification		Par circulation forcée et barbotage
Filtre à air		Éponge humide
TRANSMISSION		
Transmission		À changement de vitesse continu (CVC) haute vitesse (F), point mort et marche arrière
REFROIDISSEMENT		
Type		Refroidissement par liquide
Radiateur		Monté à l'avant
CARBURATION		
Carburateur	Type	KEIHIN PTG 23
Étrangleur		Étrangleur manuel variable
Régime de ralenti		1700 ± 100 tr/min

MODÈLE		DS 250
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Magnéto	Type	338 W @ 5000 tr/min
Allumage		ADC (allumage à décharge de condensateur)
Calage de l'allumage		Non réglable
Bougie	Marque et type	NGK CR8E ou l'équivalent
	Écartement des électrodes	0.8 mm
	Quantité	1
Batterie	Type	Batterie à électrolyte
	Volts	12 volts, 10 A•h (ampère-heure)
Système de démarrage		Démarrreur électrique
Ampoules de phares		2 x 35 W
Ampoule de feu arrière		1 x 5/21 W
Clignotants		1.7 W
Fusibles	Ventilateur	10 A
	Phares	15 A
	Autres feux	15 A
	Fusible principal	30 A
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT		
Essieu arrière		Entraîné par chaîne/essieu rigide
DIRECTION		
Rayon de braquage		3.5 m à basse vitesse
SUSPENSION		
Avant	Type	Indépendante — bras triangulaire double, 2 amortisseurs (huile)
	Course	140 mm
Arrière	Type	Bras oscillant rigide, 1 amortisseur (huile)
	Course	170 mm

MODÈLE		DS 250
PNEUS		
Pression	Avant	Maximum: 34 kPa Minimum: 26 kPa
	Arrière	
Taille	Avant	22 x 7-10
	Arrière	20 x 11-9
ROUES		
Taille	Avant	AT 10 x 5.5
	Arrière	AT 9 x 8
Couple de serrage de l'écrou de roue		50 N•m ± 5 N•m
FREINS		
Avant		Hydraulique, 2 disques
Arrière		Hydraulique, 1 disque
Stationnement		Manette de frein à droite comprenant un frein de stationnement
CAPACITÉ DE CHARGE ET POIDS		
Poids à sec		195 kg
Charge totale admissible		150 kg (y compris le poids du conducteur, de toute autre charge et de tout accessoire ajouté)
DIMENSIONS		
Longueur hors tout		183 cm
Largeur hors tout		103 cm
Hauteur hors tout		110.5 cm
Hauteur du siège		80 cm
Empattement		118.7 cm
Garde au sol (au centre du VTT)		26 cm

MODÈLE		DS 250
LIQUIDES		
Huile à moteur		En été, utiliser l'HUILE SEMI-SYNTH. XPS 4-TEMPS (N/P 293 600 121). En hiver, utiliser l'HUILE SYNTH. XPS 4-TEMPS (N/P 293 600 112). Si ces huiles ne sont pas disponibles, utiliser une huile à moteur 5W/30 qui satisfait les exigences de la classe de service SG, SH ou SJ de l'API. Consulter le <i>TABLEAU SUR LA VISCOSITÉ DE L'HUILE</i>
Huile de boîte de vitesses		HUILE DE CARTER DE CHAÎNE XPS (N/P 415 129 500) ou huile de carter de chaîne 75W 90 équivalente
Liquide de refroidissement		Mélange éthylène glycol/eau (50% liquide de refroidissement, 50% eau distillée). Utiliser l'ANTIGEL PRÉMÉLANGÉ BRP (N/P 219 700 362) ou un liquide spécialement conçu pour les moteurs en aluminium équivalent
Carburant	Type	Essence ordinaire sans plomb
	Indice d'octane	87 AKI affiché sur la pompe (92 RON) - Voir les <i>EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARBURANT</i>
Freins		Liquide de frein DOT 4
CONTENANCES		
Réservoir d'essence		12.5 L
Huile à moteur		1.2 L (vidange d'huile)
Huile de la boîte de vitesses		800 ml (vidange d'huile)
Liquide de refroidissement		850 ml (moteur et radiateur)

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC

LE MOTEUR NE TOURNE PAS

1. L'interrupteur d'allumage se trouve à la position «OFF».
 - Placer l'interrupteur à la position «ON».
2. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.
 - S'assurer que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est à «RUN».
3. La transmission n'est pas réglée à la position «N».
 - Placer la transmission à la position «N» ou appuyer sur la manette de frein.
4. Fusible grillé.
 - Vérifier l'état du fusible principal.
5. Batterie faible ou connexions desserrées.
 - Vérifier le fusible du système de charge.
 - Vérifier l'état des connexions et des bornes.
 - Faire vérifier la batterie.
 - Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

1. Le mélange n'est pas assez riche pour faire démarrer un moteur froid.
 - Vérifier le niveau d'essence et la méthode de démarrage pour un moteur froid, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de l'étrangleur.

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER (suite)

2. Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève).

- Tourner l'interrupteur d'allumage à la position «ON» et s'assurer que l'étrangleur est fermé.
- S'assurer que le levier sélecteur est à la position «N».
- Appuyer à fond sur l'accélérateur tout en démarrant le moteur.
- Dès que le moteur démarre, relâcher l'accélérateur. Ne pas emballer le moteur.
- **Si le moteur ne démarre toujours pas:** Nettoyer le pourtour du capuchon de la bougie et le retirer.
- Retirer la bougie (les outils nécessaires sont dans la trousse d'outils). Se référer au passage DÉPOSE DE LA BOUGIE dans ce guide.
- Actionner le démarreur quelques fois.
- Installer une bougie neuve si possible ou sécher et nettoyer la bougie enlevée.
- Démarrer le moteur de la façon décrite plus haut. Si le moteur est encore noyé, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.
- S'assurer qu'il n'y a pas d'essence dans l'huile à moteur à cause du moteur noyé. Si c'est le cas, vidanger l'huile.

3. L'essence ne parvient pas au moteur (bougies sèches lorsqu'on les enlève).

- Vérifier le niveau d'essence. Tourner le robinet d'essence à la position «ON» (essayer également à la position «RES.»). La pompe à essence ou le carburateur peuvent être en panne.
- S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER (suite)

4. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).

- Vérifier l'état du fusible principal.
- Enlever la bougie du moteur et la rebrancher au capuchon de bougie.
- S'assurer que l'interrupteur d'allumage est à la position «ON» et que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur se trouvent à la position «RUN».
- Démarrer le moteur lorsque la bougie est mise à la masse sur le moteur, loin du trou de bougie. Si aucune étincelle n'apparaît, remplacer la bougie.
- Si le problème persiste, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

5. Compression du moteur.

- Démarrer le moteur. On devrait sentir une impulsion due au cycle de compression du moteur. Si on ne détecte aucune résistance, on peut soupçonner une perte importante de compression.
- S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR

1. Bougie encrassée ou endommagée.

- Voir la rubrique LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.

2. L'essence ne parvient pas au moteur.

- Voir la rubrique LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.

3. Réglages du carburateur.

- S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

4. Surchauffe du moteur.

- Voir la rubrique SURCHAUFFE DU MOTEUR.

5. Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.

- Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.
- Vérifier s'il y a des dépôts dans le boyau de vidange du boîtier de filtre à air.
- Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air.

6. Transmission CVC, y compris la courroie, usée ou sale.

- Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR (suite)

7. Le frein de stationnement est actionné.

- Relâcher le frein de stationnement.

8. Soupapes mal réglées.

- S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

SURCHAUFFE DU MOTEUR

1. Bas niveau de liquide de refroidissement dans le système.

- Voir la rubrique LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT DU MOTEUR à la section ENTRETIEN.

2. Les ailettes du radiateur sont sales.

- Nettoyer les ailettes. Voir la rubrique RADIATEUR à la section ENTRETIEN.

RETOURS DE FLAMME DANS LE MOTEUR

1. Le système d'échappement fuit.

- S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

2. Le moteur tourne à température trop élevée.

- Voir la rubrique ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR.

3. Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.

- S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

4. Mauvais réglage du carburateur.

- S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

5. Bougie encrassée/endommagée/usée.

- Nettoyer/inspecter la bougie et vérifier son degré thermique. La remplacer au besoin.

RETOURS DE FLAMME DANS LE MOTEUR (suite)

6. Le système antipollution est défectueux.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.*

RATÉS D'ALLUMAGE DU MOTEUR

1. Bougie encrassée, endommagée ou usée.

- *Nettoyer/inspecter la bougie et vérifier son degré thermique. La remplacer au besoin.*

2. Présence d'eau dans l'essence.

- *Vider le système d'alimentation et le remplir d'essence neuve.*

BRUIT INHABITUEL DU MOTEUR

1. Réglage des soupapes.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.*

2. Tendeur de chaîne.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.*

3. Usure de la chaîne de distribution.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.*

4. Transmission CVC contaminée.

- *Consulter un concessionnaire Can-Am autorisé.*

LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

1. Moteur.

- *Voir la rubrique ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR.*

2. Frein de stationnement.

- *S'assurer que le loquet de levier de frein est complètement déverrouillé.*

LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE (suite)

- 3. Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.**
 - Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.
 - Vérifier s'il y a des dépôts dans le boyau de vidange du boîtier de filtre à air.
 - Vérifier l'emplacement du boyau d'admission d'air.
- 4. Transmission CVC, y compris la courroie, usée ou sale.**
 - Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

LEVIER SÉLECTEUR DIFFICILE À DÉPLACER

- 1. Les engrenages de la transmission se trouvent dans une position empêchant le levier sélecteur de s'enclencher dans une autre position.**
 - Faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour déplacer les engrenages de la transmission et permettre au levier sélecteur de bien se placer.
- 2. Vitesse de ralenti trop élevée.**
 - Régler le ralenti. Consulter les FICHES TECHNIQUES.
- 3. Transmission CVC usée ou sale.**
 - Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS

- 1. Transmission en position «N».**
 - Mettre la transmission en position «R» ou «F».
- 2. Transmission CVC défectueuse.**
 - Communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
- 3. Présence d'eau dans le logement de la transmission CVC.**
 - Voir la rubrique TRANSMISSION CVC à la section ENTRETIEN.

***Cette page est
blanche intentionnellement***

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM® 2017

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP») * garantit ses VTT Can-Am 2017 vendus par un concessionnaire Can-Am VTT autorisé (tel que défini ci-après) aux États-Unis d'Amérique ou au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et aux conditions décrites ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si: (1) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

Les pièces et les accessoires non installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez consulter le texte de garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLI-CITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;

- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d’entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l’enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l’utilisation de pièces n’ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n’étant pas un concessionnaire Can-Am VTT autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d’un accident, d’une submersion, d’un incendie, d’un vol, d’un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L’utilisation de carburants, d’huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, de la corrosion et de l’exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d’ingestion de neige ou d’eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d’assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période applicable suivante:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. En ce qui concerne les composants reliés aux émissions, veuillez également vous référer à la section *GARANTIE DE L’EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS* plus loin.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d’échéance originale.

5) CONDITIONS D’EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s’applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est remplie:

- Le VTT Can-Am 2017 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d’un concessionnaire Can-Am VTT autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire Can-Am VTT»);
- Le processus d’inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l’acheteur;

- Le VTT Can-Am 2017 doit être enregistré en bonne et due forme par un concessionnaire Can-Am VTT autorisé;
- Le VTT Can-Am 2017 doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas remplie, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT Can-Am dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire Can-Am VTT dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire Can-Am VTT une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire Can-Am VTT, et ce, pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT Can-Am au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le VTT se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) GARANTIE FOURNISSEUR

BRP équipe certains VTT Can-Am 2017 d'un récepteur GPS. Ce dernier est couvert par la garantie limitée offerte par le fabricant du récepteur GPS et n'est pas couvert par la présente garantie limitée. Veuillez contacter les distributeurs ci-dessous:

Aux É.-U.:

Garmin International Inc.

É.-U.: 913 397-8200

É.-U. sans frais: 1 800 800-1020

Site Web: www.garmin.com

Au Canada (un ou l'autre):

Raytech Électronique

Tél.: 450 975-1015

Télec.: 800 975-0025 / 450 975-0817

Courriel: raytech@raytech.qc.ca

Site Web: www.raytech.qc.ca

Coord. GPS: N45o35.25' - W73o42.95'

Naviclub Ltée

Tél.: 418 835-9279

Télec.: 418 835-6681

Courriel: naviclub@naviclub.com

Site Web: www.naviclub.com

9) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses termes et conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur Can-Am VTT autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

10) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, communiquez avec BRP en remplissant le formulaire de service à la clientèle sur le site www.brp.com, ou faites parvenir votre plainte par écrit à l'une des adresses indiquées dans la section *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2016 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, remplit deux conditions:

1. Il est conçu, fabriqué et équipé de façon qu'il soit conforme au moment de la vente au dernier acheteur aux exigences des règlements 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.
2. Il est exempt de tout vice de fabrication et de main-d'oeuvre qui pourrait l'empêcher de satisfaire les exigences des règlements 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou tout composant présentant un vice de fabrication ou de main-d'oeuvre qui ferait augmenter l'émission par le moteur de tout polluant réglementé durant la période de garantie indiquée, et ce, sans frais pour le propriétaire, y compris les coûts reliés au diagnostic et à la réparation ou au remplacement de pièces reliées aux émissions. Toute pièce défectueuse remplacée en vertu de cette garantie devient la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie reliée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces reliées aux émissions aux concessionnaires Can-Am autorisés, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste ci-après.

En tant que fabricant certificateur, BRP ne refusera pas de réclamation de garantie reliée aux émissions se fondant sur n'importe quel des éléments suivants:

1. Un entretien ou un autre service effectué par BRP ou par des installations autorisées par BRP.
2. Toute réparation au moteur/à l'équipement qu'un conducteur effectue pour remédier à une condition dangereuse et urgente attribuable à BRP, pour autant que le conducteur essaie de remettre le moteur/l'équipement dans sa configuration adéquate le plus tôt possible.
3. Toute action ou inaction du conducteur n'étant pas reliée à la réclamation de garantie.
4. Un entretien effectué plus souvent que ce qui est spécifié par BRP.
5. Tout ce qui pourrait être la faute ou la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant habituellement disponible là où l'équipement est utilisé, à moins que les instructions d'entretien écrites de BRP stipulent que ce carburant pourrait endommager le système de contrôle des émissions de l'équipement, et que le conducteur peut rapidement trouver le carburant approprié. Consulter les sections Information sur l'entretien et Exigences en matière de carburant (sous Carburant).

Période de garantie liée aux émissions

La garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante, selon la première éventualité:

	HEURES	MOIS	KILOMÈTRES
Composants reliés aux émissions d'échappement	500	30	5000
Composants reliés aux émissions par évaporation	S.O.	24	S.O.

Composants couverts

La garantie liée aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance ferait augmenter l'émission par le moteur de tout polluant réglementé, y compris les composants indiqués ci-après:

1. En ce qui concerne les émissions d'échappement, les composants reliés aux émissions comprennent toute pièce du moteur apparentée aux systèmes suivants:
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
2. Les pièces suivantes sont également considérées comme des composants reliés aux émissions d'échappement:
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Sondes et capteurs
 - Unités de contrôle électronique
3. Les pièces suivantes sont considérées comme des composants reliés aux émissions par évaporation:
 - Réservoir de carburant
 - Bouchon du réservoir de carburant
 - Conduit de carburant
 - Raccords de conduit de carburant
 - Colliers de serrage*
 - Soupapes de détente*
 - Soupapes de commande*
 - Solénoïdes de commande*
 - Commandes électroniques*
 - Diaphragmes de commande du vide*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*
 - Soupapes de purge

- Conduits de vapeurs
 - Séparateur vapeur-liquide
 - Absorbeur de vapeurs d'essence
 - Supports de fixation de l'absorbeur de vapeurs d'essence
 - Connecteur du port de purge du carburateur
4. Les composants reliés aux émissions englobent également toute autre pièce dont la seule fonction est de réduire les émissions, ou dont la défaillance ferait augmenter les émissions sans que le rendement du moteur/de l'équipement ne soit réduit de façon significative.

Application limitée

En tant que fabricant certificateur, BRP peut rejeter des réclamations de garantie reliées aux émissions qui concernent des défaillances ayant été causées par un entretien ou une utilisation inappropriés de la part du propriétaire ou du conducteur, par des accidents pour lesquels le fabricant n'a aucune responsabilité, ou par des cas de force majeure. Par exemple, une réclamation de garantie reliée aux émissions ne sera pas honorée si elle concerne des défaillances ayant été causées directement par l'abus du moteur/de l'équipement par le conducteur, ou par l'utilisation du moteur/de l'équipement par le conducteur d'une façon pour laquelle il n'a pas été conçu, et qui ne peuvent pas être attribuées au fabricant d'aucune façon.

*En lien avec le système de contrôle des émissions par évaporation

*Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM® 2017

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP)* garantit ses Quads Can-Am 2017 vendus par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer des produits Can-Am («Distributeur/Concessionnaire Can-Am») hors du Canada, des États-Unis d'Amérique (É.-U.), des pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les états membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) («EEE»), des pays membres de la Communauté des états indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) («CEI») et de la Turquie, contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Les pièces et les accessoires non installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez consulter le texte de garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée s'annule si: (1) le Quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du Quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le Quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES. PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS ACHETÉS EN AUSTRALIE, VOIR LA CLAUSE 4 CI-DESSOUS).

Ni un Distributeur/Concessionnaire Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui de sont avis raisonnable ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'ingestion de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Aucune disposition des présents termes et conditions de garantie ne permet d'exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite selon le «Competition and Consumer Act 2010 (Cth)», y compris la loi du consommateur de l'Australie («Australian Consumer Law») ou toute autre loi où cela enfreindrait la loi, ou entraînerait quelconque partie de ces termes et conditions à être tenue pour nulle. Les avantages qui vous sont accordés sous cette garantie limitée s'ajoutent à tous autres droits et recours que vous avez en vertu de la loi australienne.

Nos marchandises sont accompagnées de garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi du consommateur de l'Australie. Vous avez droit à un remplacement ou à un remboursement pour une défaillance majeure et à une compensation pour tout autre dommage ou perte raisonnablement prévisibles. Vous avez également droit à la réparation ou au remplacement des marchandises si celles-ci n'étaient pas de qualité acceptable et que la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est remplie:

- Le Quad Can-Am 2017 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le Quad Can-Am 2017 doit être enregistré en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le Quad Can-Am 2017 doit être acheté dans le pays ou l'union de pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas remplie, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le Quad dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire Can-Am dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que la période pour aviser un Distributeur/Concessionnaire Can-Am est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine de Quad Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Quad au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le Quad se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses termes et conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le Distributeur/Concessionnaire Can-Am à BRP.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le Distributeur/Concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, communiquez avec BRP en remplissant le formulaire de service à la clientèle sur le site www.brp.com, ou faites parvenir votre plainte par écrit à l'une des adresses indiquées dans la section *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Dans le territoire couvert par cette garantie limitée, Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2016 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE: QUAD CAN-AM® 2017

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP)* garantit ses Quads Can-Am 2017 vendus par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer les produits Can-Am («Distributeur/Concessionnaire Can-Am») dans un des pays membres de l'Espace économique européen («EEE») (ce qui comprend les états membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), dans les pays membres de la Communauté des états indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) («CEI») et en Turquie contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Les pièces et les accessoires non installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez consulter le texte de garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée s'annule si: (1) le Quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du Quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le Quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un Distributeur/Concessionnaire Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui de son avis raisonnable ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'ingestion de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS pour utilisation privée.

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS pour utilisation commerciale ou locative.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est remplie:

- Le Quad Can-Am 2017 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le Quad Can-Am 2017 doit être enregistré en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le Quad Can-Am 2017 doit être acheté dans l'EEE par un résident de l'EEE, dans le CEI par un résident de la CEI ou en Turquie par un résident de la Turquie; et;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas remplie, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le Quad dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que la période pour aviser un Distributeur/Concessionnaire Can-Am est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Quad au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le Quad se trouve en dehors de l'EEE, de la CEI ou de la Turquie, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses termes et conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le Distributeur/Concessionnaire Can-Am à BRP.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, communiquez avec BRP en remplissant le formulaire de service à la clientèle sur le site www.brp.com, ou faites parvenir votre plainte par écrit à l'une des adresses indiquées dans la section *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres filiales de BRP distribuent et offrent les services reliés aux produits.

© 2016 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les termes et conditions suivants ne sont applicables qu'aux produits vendus en France:

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit:

1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant:
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

INFORMATION SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

BRP tient à vous informer que vos coordonnées seront utilisées afin de vous communiquer de l'information reliée à la sécurité ou à la garantie de vos produits. BRP et ses sociétés affiliées pourraient utiliser les listes de clients afin de faire la distribution d'information de marketing et promotionnelle en référence à BRP et à des produits connexes.

Afin d'exercer votre droit de consultation, pour corriger votre information personnelle ou pour être retiré de la liste de diffusion de marketing direct, veuillez contacter BRP à l'adresse suivante:

Par courriel: **privacyofficer@brp.com**

Par la poste: BRP
Conseiller juridique principal, la protection
des renseignements personnels
726, rue Saint-Joseph
Valcourt (QC)
Canada
JOE 2L0

NOUS JOINDRE

www.brp.com

Amérique du Nord

565 rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

Circuito de la Productividad #111
Parque Industrial Guadalajara
Col. Las Pintas
El Salto, Jalisco, 45690
Mexico

Av. Ferrocarril # 202
Parque Industrial Querétaro
Santa Rosa Jáuregui, Querétaro
Querétaro
C.P. 76220 México

Europe

Skaldenstraat 125
B-9042 Gent
Belgium

Itterpark 11
D-40724 Hilden
Germany

ARTEPARC Bâtiment B
Route de la côte d'Azur, Le Canet
13590 Meyreuil
France

Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondeim
Norway

Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

Formvägen 16
S-906 21 Umeå
Sweden

Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne
Switzerland

Océanie

6 Lord Street
Lakes Business Park
Botany, NSW 2019
Australia

Amérique du Sud

Rodovia Anhanguera Km 104
Loteamento Techno Park
Condominio Empresarial AZTech
Avenida James Clerck Maxwell, 280 -
Modulo 04
13069-380, Campinas SP
Brazil

Asie

15/F Parale Mitsui Building,8
Higashida-Cho, Kawasaki-ku
Kawasaki 210-0005
Japan

Room Dubai, level 12, Platinum Tower
233 Tai Cang Road
Xintiandi, Lu Wan District
Shanghai 200020
PR China

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez aviser BRP:

- En prenant contact avec un concessionnaire/distributeur Can-Am autorisé.
- **Amérique du Nord seulement:** en composant le 1 888 272-9222.
- En postant l'une des cartes de changement d'adresse sur les pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la section *NOUS JOINDRE* de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS: Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire Can-Am autorisé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

CHANGEMENT D'ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle											N° d'identification du véhicule (V.I.N.)								

 ANCIENNE ADRESSE
 OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

 NOUVELLE ADRESSE OU
 NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

ADRESSE COURRIEL

IV00A2F

CHANGEMENT D'ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle											N° d'identification du véhicule (V.I.N.)								

 ANCIENNE ADRESSE
 OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

 NOUVELLE ADRESSE OU
 NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

ADRESSE COURRIEL

IV00A2F

***Cette page est
blanche intentionnellement***

***Cette page est
blanche intentionnellement***

NUMÉRO DE MODÈLE

DU VTT _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION

DU VÉHICULE (N.I.V.) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION

DU MOTEUR (N.I.M.) _____

Propriétaire : _____

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

Date d'achat _____

JOUR

MOIS

ANNÉE

Date d'expiration
de la garantie _____

JOUR

MOIS

ANNÉE

À faire remplir par le concessionnaire lors de la vente

SCEAU DU CONCESSIONNAIRE

V00A2IL

Veillez communiquer avec le concessionnaire qui vous a vendu le VTT pour vous assurer qu'il l'a enregistré auprès de BRP.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:



AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. Une collision ou un renversement peut se produire rapidement, même pendant des manœuvres telles les virages, la conduite en pente ou sur des obstacles si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

DES BLESSURES SÉRIEUSES OU MÊME MORTELLES pourraient résulter du non-respect de ces directives:

- **LISEZ CE GUIDE DU CONDUCTEUR, TOUTES LES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ ET VISIONNEZ LE VIDÉO DE SÉCURITÉ AVANT D'UTILISER CE VÉHICULE.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE AVANT D'EN AVOIR APPRIS LE FONCTIONNEMENT.** Suivre un cours de formation certifié.
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous transportez un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR UNE SURFACE PAVÉE.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous conduisez votre véhicule tout-terrain sur une surface pavée.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE VOIE PUBLIQUE.** Il y a risque de collision avec un autre véhicule si vous circulez sur une voie publique avec votre véhicule.
- **PORTEZ TOUJOURS UN CASQUE APPROUVÉ,** des verres de protection et des vêtements protecteurs.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS APRÈS AVOIR CONSOMMÉ DES DROGUES OU DE L'ALCOOL.** Ces substances réduisent le temps de réaction et troublent le jugement.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VÉHICULE À DES VITESSES EXCESSIVES.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de ce véhicule quand vous conduisez à une vitesse trop élevée sans tenir compte du terrain, de la visibilité et de votre expérience.
- **N'ESSAYEZ JAMAIS DE FAIRE DES CABRÉS, DES SAUTS OU D'AUTRES MANŒUVRES PÉRILLEUSES.**

219 001 760

GUIDE DU CONDUCTEUR DS 250 / FRANÇAIS
OPERATOR'S GUIDE DS 250 / FRENCH

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M:P.C.